21 juillet 1794

TABLEAU

PARTICULIER

DU

MAXIMUM

DU DISTRICT DE St.-MAIXENT,

Dressé par l'Agent national, de tous les objets qui se consomment dans son arrondissement, conformément au décret de la Convention nationale des 6 & 30 Ventôse, an IIe. de la République française une & indivisible.

A SAINT-MAIXENT;
Chez LAINÉ, Imprimeur-Libraire, rue de la Liberté.
An IIe. de la République française.

Cau
FRC
8153

DÉNOMINATION des DENRÉES ET MARCHANDISES.	INDICATION des lieux de production ou de fabrication.	DISTANCES du lieu de départ au lieu de consommation
Bœuf,	St.-Maixent.	
Vâche.		
Veau.		
Mouton.		
Porc.		
Agneau.		
Chevreau.		
Lard sallé.		
Porc sallé.		
Lard de cochon.		
Graisse de cochon.		
Graisse d'oie.		
Saindoux-oing.		
Oie grasse.		
Idem commune.		
Coq d'Inde.		
Idem femelle.		
Canard, la pièce.		
Le couple de chapons.		
Le couple de poulets.		
Un coq ou poule, la pièce.		
Couple de pigeons de maison.		
Idem de fuie.		
Un lièvre.		
Un lapin.		
Une perdrix rouge.		
Idem grise.		
Une Bécasse.		
12 Merles.		
12 Allouettes.		
12 Petits oiseaux.		
Un canard sauvage.		
Une poule d'eau.		
La livre de carpe ou brochet.		
La livre de perche on tanche.		
La livre de truite.		
La liv. de petits poissons de rivière.		
La livre d'anguille.		

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

PRIX en 1790, augmenté du tiers.	FRAIS De transport par terre ou par eau, en raison des distances.	PRIX Que doit vendre le Marchand en gros d'après l'achat principal, les frais de transport, & le bénéfice de 5 pour cent, y compris.	PRIX Que doit vendre le détaillant aux consommateurs, y compris 10 pour cent du bénéfice seulement sur le prix en 1790, augmenté du tiers.	RÉDUCTION Des Prix ci-contre, à la pinte, à la livre, à l'aune, à la toise, au pied & à tout autre poids & mesure.		
				l.	s.	d.
				»	9	»
					7	
					9	
					9	
					13	4
					10	8
					8	
					17	4
					12	
					16	
					16	
					16	
					16	
				3		
				1	12	
				3	10	
				2	10	
					15	
				2	12	
					19	6
					16	
				1	8	
					9	
				2		
					13	6
				1	4	
					12	
					16	
				1	4	
					12	
					8	
					16	
					10	
					12	
					16	
				1	6	
					8	
					16	

DÉNOMINATION des DENRÉES ET MARCHANDISES.	INDICATION des lieux de production ou de fabrication.	DISTANCES du lieu de départ au lieu de consommation
La livre de saumon frais. . .	. . . . .	. . . .
Idem, sallé.	. . . . .	. . . .
Le cent d'anguilles à rôtir. . .	. . . . .	. . . .
Écrévisses, le cent.	. . . . .	. . . .
La lamproie, le mueil, le rouget & la raye, la livre. . .	. . . . .	. . . .
Solle, la plus belle paire, . .	. . . . .	. . . .
Plie, la plus belle paire. . . .	. . . . .	. . . .
Moule ou Palourde, le picotin..	. . . . .	. . . .
Noix sèches, le boisseau. . .	. . . . .	. . . .
Les châtaignes ou noizettes . .	. . . . .	. . . .
Morue salée, du petit nord, le quintal.	Larochelle. . .	20
Petite morue, le quintal. . .	*Idem*.	20
Morue blanche de 25 à 30 liv. la poignée de 2 morues. . . .	*Idem*.	20
On ne distingue point le grand d'avec le petit.		
Hareng blanc, le baril de 300 pesant brut.	Diépe.. . . .	150
Hareng sors.	Fecamp. . . .	150
Baril de sardines de 1000. . .	Larochelle. . .	20
Haricots blancs & rouges. . .	. . . . .	. . . .
Fèves de marais, la livre. . .	. . . . .	. . . .
Lait de vache.	. . . . .	. . . .
Beurre, la livre.	. . . . .	. . . .
Fromage frais.	. . . . .	. . . .
Fromage sec.	. . . . .	. . . .
Fromage de gruyère.	Orléans. . . .	74
Fromage d'hollande, le quintal.	Larochelle. . .	20
OEufs, la douzaine.	. . . . .	. . . .
Eau-de-vie de vin, la pinte. . .	*Idem*.	20
Vinaigre.	*Idem*.	20
Lentille, le quintal.	. . . . .	. . . .
Pois, ...	. . . . .	. . . .
Pommes de terre, le quintal. .	. . . . .	. . . .
Figues sèches communes, le centpt.	Aix.	212
Raisins secs, 2e. sorte. . . .	Avignon. . . .	190

PRIX en 1790, augmenté du tiers.			FRAIS De transport par terre ou par eau, en raison des distances.			PRIX Que doit vendre le marchand en gros, d'après l'achat principal, les Frais de transport, & le bénéfice de 5 pour cent, y compris.			PRIX Que doit vendre le détaillant aux consommateurs, y compris 10 pour cent du bénéfice seulement sur le prix en 1790, augmenté du tiers.			RÉDUCTION Des Prix ci-contre, à la pinte, à la livre, à l'aune, à la toise, au pied & à tout autre poids & mesure.		
l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	4	
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.		16	
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	3		
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	3		
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.		16	
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	4		
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	4		
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.		3	
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	3	10	
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	4	10	
36			4			42			45	10			9	6
28			4			33	12		38	8			8	2
10			1			11	11		12	10			8	
14	4	5	30			46	8	6	47	17	2		11	4
42	13	4	15			60	11		64	16	4	6	9	8
30			4			35	14		38	14		3	17	5
16	6	8	.	.	.	.	.	.	18			3	8	
11	4	6	.	.	.	.	.	.	12	7			2	6
	4		.	.	.	.	.	.	.	.	.		4	
	16		.	.	.	.	.	.	.	.	.		17	
	5		.	.	.	.	.	.	.	.	.		3	
	10		.	.	.	.	.	.	.	.	.		10	
	13	4		3			18	2	1	1		1	1	
60			4			67	4		73	8			15	1
3	6	8	.	.	.	.	.	.	3	13	4		9	
266	13	4	20			305	6	4	332	19	7	1	12	
80			20			105			114				12	
16			.	.	.	.	.	.	17	13			3	7
12	9	8	.	.	.	.	.	.	13	15	6		2	10
3			.	.	.	.	.	.	3	6				8
20			42	8		65	10	5	65	10			14	
20			28			69	6		70	8			14	4

DÉNOMINATION des DENRÉES ET MARCHANDISES.	INDICATION des lieux de production ou de fabrication.	DISTANCES du lieu de départ au lieu de consommation
Amande à coque dure. . . .	Montpellier. . .	175
Amande à coque tendre. . . .	Aix.	212
Riz de la Caroline.	Marseille.. . .	220
Miel du pays.	. . . . .	. . . .
Sucre en pain.	Larochelle. . .	20
Sucre terré, cassonnade de la Martinique, 3e. sorte. . . .	*Idem*.	20
Cassonade, 2e. sorte.	*Idem*.	20
Cassonade, 4e. sorte.	*Idem*.	20
Caffé de St.-Domingue. . . .	Nantes. . . .	33
Dito 2e. sorte.	*Idem*.	33
Caffé de la Martinique. . . .	*Idem*.	33
Huile d'olive, de Provence. . .	Aix.	212
Huile, 2e. sorte.	*Idem*.	212
Huile commune, 3e. sorte. . .	*Idem*.	212
Huile de noix tirée à froid, la liv.	du pays. . . .	. . . .
Huile de Colza.	. . . . .	158
Huile de rabette.	Rouen. . . .	132
Huile de poisson.	*Idem*.	132
Chandelle de résine. . . .	. . . . .	. . . .
Cire de pays.	. . . . .	. . . .
Potasse de la ci-devant Loraine. .	Metz.	178
Notasse.	Nancy. . . .	184
Soude.	Nantes. . . .	33
Soude varec.	Cherbourg. . .	115
Savon blanc.	Marseille. . .	220
Savon pâle en brique. . . .	*Idem*.	220
Savon bleu.	*Idem*.	220
Suif en gousse.	du pays. . . .	. . . .
Suif fondu.	*Idem*.	. . . .
Chandelle.	*Idem*.	. . . .
Coton en laine.	Larochelle. . .	20
Coton filé, pour méche.. . .	Rouen. . . .	132
Coton de Marseille, du levant, baza filé.	Marseille. . .	220
Poil de chèvre, la livre . . .	*Idem*.	220
Poil de chameau.	*Idem*.	220
Soie de porc, 2e. qualité. . .	Rouen. . . .	132

PRIX en 1890, augmenté du tiers.			FRAIS De transport par terre ou par eau, en raison des distances.			PRIX Que doit vendre le marchand en gros, d'après l'achat principal, les frais de transport, & le bénéfice de 5 pour cent, y compris.			PRIX Que doit vendre le détaillant aux consommateurs, y compris 10 pour cent du bénéfice seulement sur le prix en 1790, augmenté du tiers.			RÉDUCTION Des Prix ci-contre, à la pinte, à la livre, à l'aune, à la toise, au pied & à tout autre poids & mesure.		
l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.
66	13	4	35			106	2	11	111	6	6	1	2	5
120			42	8		170	10	5	180	12		1	16	6
28			44			75	12		76	8	3		15	6
46	13	4	.	.	.	.	.	.	51	5	4		10	3
140			4			151	4		165	8		1	13	8
113	6	8	4			123	4		134	14	8	1	7	9
121	6	8	4			137	12		149	17	4	1	10	
96			4			105			114	16		1	3	9
146	13	4	6	12		160	18	8	175	18	7	1	15	3
140			6	12		153	18	8	168	15	3	1	14	
153	6	8	6	12		167	18	8	183	11	11	1	15	9
160			42	8		212	10		230	12	10	2	6	3
140	6	4	42	8		198	10	5	215	6	6	2	3	1
66	13	4	42	8		114	10	5	123			1	4	5
.	.	.	.	.	.	.	.	.	3	10	4	1	8	
36	13	4	31	12		71	13	8	76	18	4		14	7
66	13		26	8		108	3	5	116	14		1	3	5
66	13		26	8		198	3	5	116	14		1	3	5
	4			4	3		4	3		4	8	.	.	.
253	6	8	.	.	.	261		4	279	18	11	2	16	
60			35	12		190	7	8	108	3		1	1	8
60			38	16		103	14	9	111	13	6	1	2	4
39			7	12		49	18	9	53	4			10	8
9	6	8	23			33	19		36	8			7	3
56			44			105			112	16		1	2	4
55	6	8	44			104	6	4	112	1	8	1	2	3
54	13	4	44			103	12		111	5	4	1	2	3
67			.	.	.	70	7		77	1			15	5
80			.	.	.	84			92				18	6
100			.	.	.	105			115			1	3	
220			4			230	4		242	8		2	8	7
366	13	4	26	8		423	4	4	461	14		4	12	4
466	13	4	44			536	4		585	1	4	5	17	3
5				8	10	5	14	4	6	11	10	6	11	10
7	13	4		8	10	8	10	4	9	5	2	9	13	2
166	13	4	26	8		203	3	5	228	13	4	2	4	3

DÉNOMINATION des DENRÉES ET MARCHANDISES.	INDICATION des lieux de production ou de fabrication.	DISTANCES du lieu de départ au lieu de consommation
Baleine en fanon, pièce de 7 à 8 liv., la liv.	Rouen.	172
Baleine, 2e. qualité.	Marseille.	220
Crin préparé.	Aurillac.	90
Bois campêche dondura.	Larochelle.	20
Bresil ou fernombourg.	*Idem.*	20
Bois jaune.	*Idem.*	20
Brezillet.	*Idem.*	20
Corne de bœuf du pays.	. . . . .	. . . .
Indigo de St.-domingue 1re. qual.	*Idem.*	20
Indigo, 2e. qualité.	*Idem.*	20
Noix de gale.	Marseille.	220
Noix de gale dite noire.	*Idem.*	220
Garance ou lizari du levant.	*Idem.*	220
Sumacs d'Italie.	*Idem.*	220
Rocour de Cayenne.	Larochelle.	20
Alun du levant.	Marseille.	220
Arsenic blanc entier.	Strasbourg.	220
Orpin rouge entier.	*Idem.*	220
Vitriol bleu, de Marseille.	Marseille.	220
Dito vert étranger.	Rouen.	172
Tartre d'Italie grublé	Marseille.	220
Idem rouge, en sorte.	Montpellier.	175
Crême de tartre d'Italie.	Marseille.	220
Dito de Montpellier.	Montpellier.	175
Cendre gravelée.	Marseille.	220
Lie de vin pressée, sèche.	. . . . .	. . . .
Sel ammoniac.	*Idem.*	220
Sel de saturne.	*Idem.*	220
Sel de tartre.	Grenoble.	150
Vert-de-gris demi sec.	Montpellier.	175
Acide vitriolique.	Honfleur.	168
Acide nitreux.	Paris.	102
Eau-forte double.	*Idem.*	102
Gomme arabique.	Lorient.	71
Gomme adragante.	Marseille.	220
Amidon.	Paris.	102
colle de Flandre jaune.	Arras	146

PRIX en 1790, augmenté du tiers.			FRAIS De transport par terre ou par eau, en raison des distances.			PRIX Que doit vendre le marchand en gros, d'après l'achat principal, les frais de transport, & le bénéfice de 5 pour cent.			PRIX Que doit vendre le détaillant aux consommateurs, y compris 10 pour cent du bénéfice seulement sur le prix en 1790, augmenté du tiers.			RÉDUCTION Des livres de dix-huit gros, à la livre de douze onces, aux livres de seize onces, aux autres poids & mesures.		
l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.
5	5	5		5	9	5	15	8	6	15	8	6	16	
4	10			8	9	4	3	6	5	13		5	13	
180			19			203	19		227	18		2	5	11
12	13	4	4			27	10		18	19	4		4	
133	6	8	4			145	4		160	14	8	1	12	9
40			4			44	8		45				9	
76	6	8	4			85	8	4	93	7		18	8	
20			.	.	.	.	.	.		4			4	
18	13	4		1	7	19	13	6	21	10	11	21	10	11
14				1	7	14	14	9	16	2	7	.	.	.
200			44			256	4	9	274			16	2	7
266	13	4	44			326	3	9	355			3	11	
120			44			172	4		186	8		1	17	6
18			44			65	2		68	8			13	9
186	13	4	4			200	3	8	218	5	5	2	3	9
37	6	8	44			85	7	10	92	6	6		18	4
80			44			120	4		140	8		1	8	1
120			4			130	4		142	8		1	8	6
106	13	4	44			158	4	1	170	8	1	1	14	1
16			26	8		55	16	1	59				12	
56			44			105			112	16		1	2	6
22	10	6	35			60	7	6	64	7	6		13	
100			44			151	4		363	8		1	12	9
101	6	8	35			144	3	4	156	1	8	1	11	3
53	6	8	44			104	4	4	109	15	8	1	2	
	1	3	.	.	.	.	.	.	.	.	.		1	3
366	15		44			431	5	6	470	2	6	4	14	1
160			44			214	4		232	8		2	6	6
166	13	4	30			206	10		224	13	4	2	5	
1	12				7	2	9	9	2	4		2	4	
66	13	4	33	12		105	5	8	113	12	4	1	2	9
4			4	1		4	12	1	4	16	1	4	16	1
1	12		4	1		2	1	9	2	1	9	2	1	9
213	6	8	14	4		238	18	6	261		8	2	12	1
320			44			382	4		416	8		4	3	3
56	4		20	8		80	4	8	87	16			17	4
100			29	4		135	13	2	147	2		1	9	6

DÉNOMINATION des DENRÉES ET MARCHANDISES.	INDICATION des lieux de production ou de fabrication.	DISTANCES du lieu de départ au lieu de consommation
Dite forte noire.	Besançon. . .	120
Graine de chanvre.	. . . . .	. . . .
Graine de lin.	. . . . .	. . . .
Dégrais.	Niort.. . . .	5
Liége en planche.	Rouen. . . .	132
Cuivre en planche.	*Idem*.	132
Plomb en navette d'Angleterre,	*Idem*.	132
Étain..	*Idem*.	132
Mercure.	Strasbourg. . .	220
Antimoine régule..	*Idem*.	220
Mine de plomb rouge. . . .	Rouen. . . .	132
Litharge.	*Idem*.	132
Tripoli.	Renne.. . . .	56
Borax rafiné.	Paris.	102
Blanc de céruze.	Rouen. . . .	132
Résine.	Bordeaux.. . .	50
Poix noire.	Rouen. . . .	132
Thérébantine de Venise. . .	Commune affranch.	140
Idem, de Nice.	Rouen. . . .	132
Essence de thérébantine.. . .	Bordeaux. . .	50
Souffre brut..	Marseille.. . .	220
Tabac en poudre..	Strasbourg. . .	220
Idem, en carotte.	*Idem*.	220
Tabac rolé à fumer.	*Idem*.	220
Vin rouge de pays de 240 pintes, première qualité, ...	. . . . .	. . . .
Vin de Mirbalais rouge, pesant 700, 280 pintes.	Mirebeau. . .	20
Vin blanc, *idem*, même poids. .	*Idem*.	20
Vin blanc de pays.	. . . . .	. . . .
Vin rouge & blanc, grande Saintonge..	Cognac & Jarnac.	30
Vin, petite Saintonge, deuxième qualité.	Lafoi & Mauzé...	12
Vin blanc, petite Saintonge. .	Mauzé & Lafoi..	12
Vin de Bordeaux, 2e. qualité, 550 liv.	Bordeaux. . .	50
Bierre pesant 550 liv... . . .	Fontenay. . .	12

PRIX en 1790, augmenté du tiers.			FRAIS De transport par terre ou par eau, en raison des distances.			PRIX Que doit vendre le Marchand en gros d'après l'achat principal, les frais de transport, & le bénéfice de 5 pour cent, y compris.			PRIX Que doit vendre le détaillant aux consommateurs, y compris 10 pour cent du bénéfice seulement sur le prix en 1790, augmenté du tiers.			RÉDUCTION Des Prix ci-contre, à la pinte, à la livre, à l'aune, à la toise, au pied & à tout autre poids & mesure.		
l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.
106	13	4	24			137	4		149	11	4	1	9	11
14			.	.	.	.	.	.	15	8			15	8
13			.	.	.	.	.	.	14		6		14	6
76	13	4	.	.	.	.	.	.	80	9		80	9	
33	6	8	26	8		73	3	8	74	4	8		15	9
206	13	4	26	8		244	14	3	277	13	6	2	15	9
42	13	4	26	8		73			79	3	4		17	10
153	6	8	26	8		197	8	4	216	8	8	2	3	4
6			1	8	10	6	14	10	7	7	10	7	7	10
200			44			254			278	8		2	15	9
42			26	8		10	10		88	16			17	9
44			26	8		12	12		77	13			18	1
6	13	4	11	4		18	4		19	19	4		4	
6				4	2	6	2	2	6	18	6	6	18	6
60			26	8		79	8		98	1			19	9
15			10			25	15		28	5			5	8
23	6	8	26	8		50	18	4	55	18	4		11	3
183	6	8	28			210	10	4	231	13	8	2	6	5
80			26	8		110	18		121	1		1	4	3
37	6	8	10			49	4	4	53	19	8		10	10
5			44			49	5		44	3			10	10
	15	4	8	10		1	5		1	6	8	1	6	8
	13	4	8	10		1	2	10	1	11	7	1	4	7
	11	4		8		1		10	1	2	2	1	2	2
44			.	.	.	.	.	.	48	8			4	2
72			28			103	12		110	4			7	11
60			28			91			99	16			6	10
28			.	.	.	.	.	.	30	16			2	10
66	13	4	30			99	19	9	109	2			10	1
56			12			70	16		77	12			7	1
40			12			54			59	5			5	6
93	5		82	10		180	3	2	197	19	8		17	
50	8		12			64	13	10	71	4	6		6	9

Tous les liquides sont calculés sur la pinte de Paris.

DÉNOMINATION des DENRÉES ET MARCHANDISES.	INDICATION des lieux de production ou de fabrication.	DISTANCES du lieu de départ au lieu de consommation
Idem, 27 veltes, 500 liv. . .	Larochelle. . .	20
Grande laine du pays. . . .	. . . . .	. . . .
Courte laine, *idem*.	. . . . .	. . . .
Laine mère fine, *idem*. . . .	. . . . .	. . . .
Laine à matelat, *idem*. . . .	. . . . .	. . . .
Laine-agneau, *idem*.	. . . . .	. . . .
Raze bolive, *idem*..	. . . . .	. . . .
Frison, *idem*.	. . . . .	. . . .
Raze simple noire, *idem*. . .	. . . . .	. . . .
Idem blanche, *idem*.. . . .	. . . . .	. . . .
Idem teinte en laine, *idem*. .	. . . . .	. . . .
Serge, première qualité. . . .	. . . . .	. . . .
Idem, seconde qualité. . . .	. . . . .	. . . .
Laine bigarrée.	. . . . .	. . . .
Camelot, première qualité.. .	. . . . .	. . . .
Idem, seconde qualité. . . .	. . . . .	. . . .
Idem, troisième qualité.. . .	. . . . .	. . . .
Sergette.	. . . . .	. . . .
Baguette croisée.	. . . . .	. . . .
Petite serge, première qualité.	. . . . .	. . . .
Idem, seconde qualité. . . .	. . . . .	. . . .
Serge blanche.	. . . . .	. . . .
Boulanger fort.	. . . . .	. . . .
Idem, commun.	. . . . .	3 . . .
Drap de Sédan noir.	Sedan. . . .	156
Idem, fin, & drap bleu teint en poil..	*Idem*. . . .	156
Idem, bleu teint en toile. . .	*Idem*. . . .	156
Drap mêlé.	*Idem*. . . .	156
Idem, blanc..	*Idem*. . . .	156
Drap haute couleur.	*Idem*. . . .	156
Écarlate superfin.	*Idem*. . . .	156
Drap d'Elbœuf, 2e. qualité. . .	Elbœuf.. . .	136
Idem, 3e. qualité.	*Idem*. . . .	136
Idem, 4e. qualité.	*Idem*. . . .	136
Idem bleu, 2e. qualité. . . .	*Idem*. . . .	136
Idem, 3e. qualité.	*Idem*. . . .	136
Drap calmouc.	*Idem*. . . .	136

PRIX en 1790, augmenté du tiers.			FRAIS De transport par terre ou par eau, en raison des distances.			PRIX Que doit vendre le marchand en gros, d'après l'achat principal, les Frais de transport, & le bénéfice de 5 pour cent, y compris.			PRIX Que doit vendre le détaillant aux consommateurs, y compris 10 pour cent du bénéfice seulement sur le prix en 1790, augmenté du tiers.			RÉDUCTION Des Prix ci-contre, à la pinte, à la livre, à l'aune, à la toise, au pied & à tout autre poids & mesure.		
l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.
50	8		20			72	18	10	80		6		7	10
2	4		.	.	.	2	6	3	2	10	9	2	10	9
2	12		.	.	.	1	13	7	1	16	2	1	16	2
2	16		.	.	.	2	9	6	2	15		2	15	
2			.	.	.	2			2	6		2	6	
2	4		.	.	.	2	6	3	2	10	9	2	10	9
4	4		.	.	.	4	8		4	12	6	4	12	6
5	6	3	.	.	.	.	.	.	5	13	10	5	13	10
3			.	.	.	.	.	.	3	6			3	6
3	1	4	.	.	.	.	.	.	3	7	5	3	7	5
5	6	8	.	.	.	.	.	.	5	14	3	5	14	3
10	13	4	.	.	.	.	.	.	11	8	6	11	8	6
10			.	.	.	.	.	.	11			11		
3			.	.	.	.	.	.	3	6		3	6	
5	6	8	.	.	.	.	.	.	5	14	3	5	14	3
4	13	4	.	.	.	.	.	.	5	2	10	5	2	10
3	17	4	.	.	.	.	.	.	4	5	4	4	5	4
4			.	.	.	.	.	.	4	8		4	8	
3	6	1	.	.	.	.	.	.	3	13	3	3	13	3
5	4		.	.	.	.	.	.	5	14	6	5	14	6
4	16		.	.	.	.	.	.	5	7	5	5	7	5
6	16		.	.	.	.	.	.	7	16	4	7	9	7
5			.	.	.	.	.	.	5	10		5	10	
4			.	.	.	.	.	.	4	10		4	10	
28				10		29	18	11	32	15	5	32	15	5
43	6	8		10		45	19	6	50	6	5	50	6	5
36				10		38	6	11	41	19	5	41	19	5
32	13	4		10		34	16	11	38	2	9	38	2	9
36				10		38	6		41	18		41	18	
38	13	4		10		41	2	11	45	9	9	45	9	9
45	6	8		10		51	18	2	56	9	3	56	9	3
26	13	4		8	2	31	1	11	33	16		33	16	
24				8	2	28		7	30	19	2	30	19	2
22				8	2	23	10	7	25	15	2	25	15	2
34	13	4		8	2	36	16	7	40	6	6	40	6	6
32				8	2	34		7	37	5	2	37	5	2
20				8	2	21	8	7	23	9	2	23	9	2

DÉNOMINATION des DENRÉES ET MARCHANDISES.	INDICATION des lieux de production ou de fabrication.	DISTANCES du lieu de départ au lieu de consommation
Drap de silésie, 2e. qualité. .	Elbœuf. . . .	136
Idem, 3e. qualité.	*Idem*. . . .	136
Couverture de Darnetal, 6 liv. pesant, & celles à 3 points. .	Darnetal.. . .	132
Idem, 2 points.	*Idem*. . . .	132
Idem, 1 point un deuxième. . .	*Idem*. . . .	132
Draps de Château-Roux, 4 q. 2e. qualité.	Château-Roux. .	97
Idem, 3e. qualité.	*Idem*. . . .	97
Bleue, teinte en laine. . . .	*Idem*. . . .	97
Idem, teinte en pièce.. . . .	*Idem*. . . .	97
Idem, de couleur.	*Idem*. . . .	97
Draps mêlés, en 5 quarts. . .	*Idem*. . . .	97
Ratine écrue, en 5 quarts. . .	*Idem*. . . .	97
Draps de billard.	*Idem*. . . .	97
Draps de l'Audéver, mester, en 5 quarts.	Audéver. . . .	154
Idem, gris de fer.	*Idem*. . . .	154
Idem, bleu national. . . .	*Idem*. . . .	154
Draps de Vire, 1re. qualité. .	Vire. . . .	80
Idem, 2e. qualité..	*Idem*. . . .	80
Idem, bleu national.	*Idem*. . . .	80
Idem, bleu, 2e. qualité. . .	*Idem*. . . .	80
Draps de silésie barré ordinaire, première qualité.	Reims.. . . .	132
Idem, 2e. qualité.	*Idem*. . . .	132
Draps mêlés & unis superfins.	*Idem*. . . .	132
Idem, en bleu foncé, vert bouteille & vert dragon. . . .	*Idem*. . . .	132
Draps de Wilton, 2e. qualité. .	*Idem*. . . .	132
Ras-Castor ou Maroc lissé en demi noir blanc, & basses couleurs.	*Idem*. . . .	132
Ras-Castor, *idem*, 2e. qualité.	*Idem*. . . .	132
Ras-Castor ou Maroc croisé. .	Reims. . . .	132
Flanelle en 2 tiers, 3e. qualité.	*Idem*. . . .	132
Casimir en chaînes, 4e. qualité.	*Idem*. . . .	132
Idem, 5 qualité..	*Idem*. . . .	132

PRIX en 1890, augmenté du tiers.			FRAIS De transport par terre ou par eau, en raison des distances.			PRIX Que doit vendre le marchand en gros, d'après l'achat principal, les frais de transport, & le bénéfice de 5 pour cent, y compris.			PRIX Que doit vendre le détaillant aux consommateurs, y compris 10 pour cent du bénéfice seulement sur le prix en 1790, augmenté du tiers.			RÉDUCTION Des Prix ci-contre, à la pinte, à la livre, à l'aune, à la toise, au pied & à tout autre poids & mesure.		
l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.
14	13	4		4		15	12	2	17	1	9	17	1	9
12				4		12	16	2	14	1		14	1	
42	13	4	1	10		46	7	6	50	14	4	50	14	4
33	6	8	1	10		36	11	10	39	17	8	39	17	8
28			1	10		30	19	6	33	17		33	17	
12				5		12	17	3	14	1	6	14	1	6
10	13	4		5		11	8	10	13	3	7	13	3	7
20				5		21	5	3	23	5	6	23	5	6
16				5		17	1	3	18	13	6	18	13	6
14	13	4		5		15	13	3	16	18	16	16	18	10
22	13	4		5		23	17	11	26	3	6	26	3	6
16				5		17	1	3	18	13	6	18	13	6
34	13	4		7		36	15	4	40	4	11	40	4	11
14	13	4		8	9	15	17	5	17	6	10	17	6	10
17	13	4		8	9	19		5	20	15	10	20	15	10
15	6	8		8	9	16	11	4	18	2	9	18	2	9
10	13	4		4	6	11	8	7	12	10	1	12	10	1
8	13	4		4	6	9	5	5	10	2	9	10	2	9
13	6	8		4	6	14	5		15	12	5	15	12	5
11	6	8		4	6	12	2	9	13	5	5	13	5	5
7	6	8		4		7	18	7	8	14	8	8	14	8
6				4		6	10	3	7	2	3	7	2	3
12				4		12	16	3	14		3	14		3
13				4		13	17	3	15	3	3	15	3	3
8				4		8	12	3	9	8	3	9	8	3
4				4		4	8	3	4	16	3	4	16	3
3				4		3	8	3	3	16	3	3	16	3
5				4		5	9	3	5	19	3	5	19	3
6				4		6	10	3	7	2	3	7	2	3
10				4		10	14	3	11	14	3	11	14	3
8	13	4		4		9	6		10	15	3	10	15	3

DÉNOMINATION des DENRÉES ET MARCHANDISES.	INDICATION des lieux de production ou de fabrication.	DISTANCES du lieu de départ au lieu de consommation
Casimir en laine, basses couleurs, 2e. qualité.	Reims. . . .	132
Burats, 47 aunes à la pièce, 18e. qualité.	*Idem*.	132
Idem, 19e. qualité.	*Idem*.	132
Idem, 20e. qualité.	*Idem*.	132
Draps de Louvier, 2e. qualité.	Louvier. . . .	123
Idem, 4e. qualité..	*Idem*.	123
Molton, 3e. qualité.	Somière. . . .	180
Idem, 4e. qualité	*Idem*.	180
Tricot.	*Idem*.	180
Rase fine, 2e. qualité. . . .	S. Gaudan. . .	86
Rase foulée, façon d'Agen. . .	*Idem*.	86
Cadu fort foulé.	*Idem*.	86
Baraquet..	*Idem*.	86
Valentin..	*Idem*.	86
Burats foulés.	*Idem*.	86
Couverture en laine, 7 barres, 7 liv. pesant.	Montpellier. . .	175
Couverture en laine, une aune 1 tiers à 5 quarts 3 points. . .	Orléans. . . .	74
Couverture, 4 points, une aune 3 quarts à 2 aunes.	*Idem*.	74
Cadis.	Montauban. . .	126
Serge, 3e. qualité.	Agen. . . .	88
Flanelle, couleur ordinaire. .	Angers par Nantes.	63
Petit droguet, 2e. qualité. . .		132
Sommieres, 2e. qualité. . . .	Bauvais. . . .	132
Idem, 3e. qualité.	*Idem*.	132
Molton, 4e. qualité.	*Idem*.	132
Ratine, 2e. qualité.	*Idem*.	132
Idem, 3e. qualité.	*Idem*.	132
Bayettes, 2e. qualité, 30 aunes à la pièce.	*Idem*.	132
Flanelles rayées, 4e. qualité. .	Rouen.	132
Idem, 5e. qualité.	*Idem*.	132
Flanelle croisée, 2e. qualité. .	*Idem*.	132
Flanelle lisse, 4e. qualité. . .	*Idem*.	132

PRIX en 1790, augmenté du tiers.	FRAIS De transport par terre ou par eau, en raison des distances.	PRIX Que doit vendre le marchand en gros, d'après l'achat principal, les frais de transport, & le bénéfice de 5 pour cent.	PRIX Que doit vendre le détaillant aux consommateurs, y compris 10 pour cent du bénéfice seulement sur le prix en 1790, augmenté du tiers.	RÉDUCTION Des Prix ci-contre, à la pinte à la livre, l'aune, a la toi au pied & à t autre poids & mesures.
l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.
16	4	17 3	18 12 3	18 12 3
173 6 8	3 4	185 7 8	202 17 8	4 10 2
160	3 4	171 7 3	187 10 3	4 10 3
146 13 4	3 4	157 7 3	172 3 7	4 4 6
40	7 8	42 8 1	46 8 5	46 8 5
36	7 8	38 4	42 2 8	42 2 8
4	5 4	4 9 7	4 17 7	4 17 7
2 16 4	5 4	3 1 7	3 6 11	3 6 11
4 13 4	5 4	5 8 7	5 17 11	5 17 11
2 8	2 9	2 13 3	2 18 2	2 18 2
2 13 4	2 9	2 18 10	3 5 2	3 5 2
2 8	2 9	2 13 3	2 18 2	2 18 2
1 9 4	2 9	1 13 8	1 16 8	1 16 8
1 6 8	2 9	1 11 2	1 14 6	1 14 6
2 6 4	2 9	2 11 7	2 16 2	2 16 2
13 6 8	2 2	16 2 5	17 9 8	17 9 8
14 13 4	19	16 8	17 18 4	17 18 4
20	1	22 1	24 2	24 2
5 4	2	5 9 4	5 19 9	5 19 9
. . .	1 9	4 19 9	5 9 1	5 9 1
6	2	6 8 1	7	7
3 6 8	4	3 14 6	4 1 11	4 1 11
6 13 4	4	7 4 2	7 17 7	7 17 7
5 6 8	4	5 16 3	6 6 8	6 6 8
3 6 8	4	5 16 3	6 6 8	6 6 8
16	4	17 3	12 12	12 12
13 6 8	4	14 14 2	16 5	16 5
106 13 4	3	112 6	132 2 4	4 2 2
5 6 8	4	5 16 3	6 6 5	6 6 5
4 13 4	4	5 2 3	5 11 4	5 11 4
9 6 8	4	10 3	10 18 5	10 18 5
5 13 4	4	6 2 3	6 13 4	6 13 4

DÉNOMINATION des DENRÉES ET MARCHANDISES.	INDICATION des lieux de production ou de fabrication.	DISTANCES du lieu de départ au lieu de consommation
Ratine en 5 quarts, 2e. qualité.	Rouen.	132
Ratine bleue, 2e. qualité.	Darnetal.	132
Pinchinat, première qualité,	Niort.	5
Idem, 2e. qualité.	*Idem*.	5
Draps de différentes couleurs, première qualité,	Partenay.	7
Draps doret, 2e. qualité.	*Idem*.	7
Serge en un deuxième d'aune,	*Idem*.	7
Satin-Turc, 4e. qualité.	Amiens.	132
Idem, 5e. qualité.	*Idem*.	132
Prunelles, 2e. qualité.	*Idem*.	132
Idem, 3e. qualité.	*Idem*.	132
Serge minorque, 3e. qualité.	*Idem*.	132
Idem, 4e. qualité	*Idem*.	132
Baracan, en 2 fils, la pièce sans donnée.	*Idem*.	132
Idem en 3 fils, 10 aunes à la pièce.	*Idem*.	132
Bicourt, 3e. qualité.	*Idem*.	132
Idem, 4e. qualité.	*Idem*.	132
Serge minorque, 3e. qualité.	Ableville.	136
Idem, seconde qualité.	*Idem*.	136
Serge de Rome, 2e. qualité.	*Idem*.	136
Couverture de laine, qui se vend à la livre, première qualité.	Poitiers.	13
Couverture, *idem*, 2e. qualité.	*Idem*.	13
Chanvre.	du pays.	
Lin.	*Idem*.	
Cordes de charettes & de puits.	*Idem*.	
Longes de licol.	*Idem*.	
Cordes pour l'étendoir.	*Idem*.	
Cordes ficelles en 3 brins, *idem* 2 brins.	*Idem*.	
Fil blanc en deux & 3o tours, nº. 20 à 3o.	Lille.	158
Fil de nº. 3 à 80, en dix.	*Idem*.	158
Li grosse de fil, de 24 echevaux, assortie, nº. 14 à 200.	*Idem*.	158

PRIX en 1890, augmenté du tiers.			FRAIS De transport par terre ou par eau, en raison des distances.			PRIX Que doit vendre le marchand en gros, d'après l'achat principal, les frais de transport, & le bénéfice de 5 pour cent, y compris.			PRIX Que doit vendre le détaillant aux consommateurs, y compris 10 pour cent du bénéfice seulement sur le prix en 1790, augmenté du tiers.			RÉDUCTION Des Prix ci-contre, à la pinte, à la livre, à l'aune, à la toise, au pied & à tout autre poids & mesure.		
l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.
18	13	4		4		19	16	3	21	13	4	21	13	4
24				4		25	12		27	16	3	27	16	3
5	6	8			6	5	12	5	6	2	11	6	2	11
4	18	8			6	5	4		4	9	8	5	9	8
4					9	4	4	9	4	12	9	4	12	9
3					9	3	3	9	3	9	9	3	9	9
2	13	4			9	2	16	9	3	2	1	3	2	1
6	13	4		4		7	4	3	7	17	7	7	17	7
5	6	8		4		5	16	2	6	6	7	6	6	7
5	6	8		4		5	16	2	6	6	8	6	6	8
4				4		4	8	3	4	16	3	4	16	3
4	13	4		4		5	2	3	5	11	7	5	11	7
3	13	4		4		4	1	3	4	8	7	4	8	7
66	13	4	2			72	4		78	15	4	8		
106	13		2			13	8	4	124	18	4	12	10	
1	13	4		4		1	19	6	2	2	7	2	2	7
1	9	4		4		1	15	7	1	18	9	1	18	9
4	6	8		4		4	15	2	5	3	8	5	3	8
6				4		6	10	3	7	2	5	7	2	5
8				4		8	12	3	9	8	9	9	8	9
6				1			6	7	6	19		6	19	
4	13	8		1		4	19	4	5	8	8	5	8	8
	13	4	.	.	.	.	.	.	.	.	.		13	4
	13	4	.	.	.	.	.	.	.	.	.		13	4
	16	4	.	.	.	.	.	.	.	.	.		16	4
	16	4	.	.	.	.	.	.	.	.	.		16	4
	18	6	.	.	.	.	.	.	.	.	.		18	6
1	13		.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	13	
1					6	1	1	6	1	3	6		2	
1	4				6	1	5	9	1	8			2	6
3	12			1		3	16	6	4	3	6		7	

DÉNOMINATION des DENRÉES ET MARCHANDISES.	INDICATION des lieux de production ou de fabrication.	DISTANCES du lieu de départ au lieu de consommation
Fil à broder, n°. 2 à 20, la poignée.	Lille.	158
Fil, *idem*, blanc de lait, n°. 8 au 24.	*Idem*.	158
Fil retors, la livre.	du pays.	. . . . .
Fil, première qualité. . . .	*Idem*.	. . . . .
Idem, seconde qualité. . . .	*Idem*.	. . . . .
Fil d'étoupe.	*Idem*.	. . . . .
Fil de chanvre blanc, à tricoter, première qualité.	Vitré.	66
Fil de lin, première qualité. . .	*Idem*.	66
Idem, seconde qualité. . . .	*Idem*.	66
Idem, troisième qualité. . .	*Idem*.	66
Toile bretonne, en 2 tiers, première qualité.	Bernay.	125
Dernière qualité.	*Idem*.	125
Toile de Vendôme, jaune, en aune.	Vendôme. . .	54
Idem, 4e. qualité.	*Idem*.	54
Idem, ...	*Idem*.	54
Canevas en 3 quarts. . . .	*Idem*.	56
Toile de Laval, en 2 tiers, première qualité.	Laval. . . .	56
Idem, 3e. qualité.	*Idem*.	56
Idem, de 45 à 48, compte de 2 2 tiers de Laval faisant 3 quarts de Paris.	Châteaugontier. .	50
Idem, de 50 à 54 compte. . .	*Idem*.	50
Idem, de ménage, première qualité.	Lille.	158
Idem, 2e. qualité.	*Idem*.	158
Idem, en 3 quarts de large, première qualité.	*Idem*.	158
Idem, en 3 quarts, 2e. qualité.	*Idem*.	158
Idem, 7 huitièmes de large, première qualité.	*Idem*.	158
Idem, 2e. qualité.	*Idem*.	158

PRIX en 1790, augmenté du tiers.			FRAIS De transport par terre ou par eau, en raison des distances.			PRIX Que doit vendre le Marchand en gros d'après l'achat principal, les frais de transport, & le bénéfice de 5 pour cent, y compris.			PRIX Que doit vendre le détaillant aux consommateurs, y compris 10 pour cent du bénéfice seulement sur le prix en 1790, augmenté du tiers.			RÉDUCTION Des Prix ci-contre, à la pinte, à la livre, à l'aune, à la toise, au pied & à tout autre poids & mesure.		
l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.
1					6	1	1	6	1	3	6		2	
3	21				6	3	15		4				6	9
4	4		.	.	.	4	12	5	4	12	5	4	12	5
4	4		.	.	.	4	12	5	4	12	5	4	12	5
3			.	.	.	3	9	5	3	9	5	3	9	5
1	4		.	.	.	1	7	2	1	7	2	1	7	2
3	12			2	9	3	18	3	4	5	3	4	5	3
5	12			2	9	6		5	6	11	3	6	11	3
4				2	9	4	6		4	14	9	4	14	9
3	12			2	9	3	18	5	4	5		4	5	
7	7			3	9	7	18	3	8	12	9	8	12	9
2	13	6		3	9	3		2	3	5	3	3	5	3
2	13	6		3	9	2	19	2	3	4	3	3	4	3
2	8			2	9	2	13	5	2	18	3	2	18	3
2	3			2	9	2	8	2	2	12	3	2	12	3
1	7			2	9	1	11	2	1	13	9	1	13	9
2	2	8		1	6	2	6	4	2	6	8	2	6	8
3	6	8		1	6	3	11	10	3	19	2	3	19	2
2	8			1	4	2	11	9	2	16	7	2	16	7
3	6	8		1	4	3	11	8	3	19		3	19	
6				5		6	11	3	7	3		7	3	
1	16			5		2	3		2	5	6	2	5	6
6				5		6	11	3	7	3	3	7	3	3
2				5		2	7	3	2	11	3	2	11	3
6	13	4		5		7	5	3	7	18	7	7	18	7
2	4			5		2	11	6	2	16		2	16	

DÉNOMINATION des DENRÉES ET MARCHANDISES.	INDICATION des lieux de production ou de fabrication.	DISTANCES du lieu de départ au lieu de consommation
Idem, en 4 q. de large, première qualité.	Châteaugontier. .	158
Idem, 2e. qualité.	*Idem*.	158
Toile pour torchons, en cinq huitièmes de large, 2e. qualité.	Alençon. . . .	80
Idem, en deux tiers de large, première qualité, ...	*Idem*.	80
Idem, en deux tiers de large, seconde qualité.	*Idem*.	80
Idem, en 3 quarts, première qualité.	*Idem*.	80
Idem, 2e. qualité.	*Idem*.	80
Idem, en 7 huitièmes, première qualité.	*Idem*.	80
Idem, 2e. qualité.	*Idem*.	80
Idem, en 4 quarts, première qualité.	*Idem*.	80
Idem, 2e. qualité.	*Idem*.	80
Idem, Canneva blanc, pour doublure, 5 huitièmes, premier prix.	Villefranche.. .	125
Idem, deuxième prix.. . . .	*Idem*.	125
Idem, brin en 3 quarts, première qualité.	Mamaire. . . .	60
Idem, en 3 quarts, 2e. qualité.	*Idem*.	60
Idem, en 4 quarts, première qualité.	*Idem*.	60
Idem, *idem*, seconde qualité. .	*Idem*.	60
Idem écrue, en 3 quarts. . .	Château-du-Loir.	60
Idem, 2000 fils, 9 cinquièmes, première qualité.	*Idem*.	60
Idem, *idem*, 2e. qualité. . .	*Idem*.	60
Toile à matelat, en 4 quarts, seconde qualité.	Abbeville. . .	136
Idem, *idem*, 3e. qualité. . .	*Idem*.	136
Ruban de fil gris, 36 aunes à la piece.	Bernay. . . .	125
Idem, demi-large, 36 aunes. .	*Idem*.	125

PRIX en 1790, augmenté du tiers.	FRAIS De transport par terre ou par eau, en raison des distances.	PRIX Que doit vendre le marchand en gros, d'après l'achat principal, les Frais de transport, & le bénéfice de 5 pour cent, y compris.	PRIX Que doit vendre le détaillant aux consommateurs, y compris 10 pour cent du bénéfice seulement sur le prix en 1790, augmenté du tiers.	RÉDUCTION Des Prix ci-contre, à la pinte, à la livre, à l'aune, à la toise, au pied & à tout autre poids & mesure.
l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.
8	5 3	8 11 6	9 7 6	9 7 6
3	5 3	3 8 6	3 14 6	3 14 6
1 1 6	3 6	1 6 3	1 8 5	1 8 5
5 6 9	3 4	5 15 11	6 7 4	6 7 4
2	3 4	2 5 6	2 14 6	2 14 6
3 9 6	3 4	3 16 6	4 3 6	4 3 6
2 8	3 4	2 13 11	2 18 8	2 18 8
4 8	3 6	4 16 1	5 4 11	5 4 11
2 12	3 6	2 18 3	3 3 5	3 3 5
5 6 9	3 6	5 16 1	6 7 7	6 7 7
3 8	3 6	3 15 1	4 1 11	4 1 11
1 15	4	2 1	2 4 6	2 4 6
2 15 6	4	3 2 7	3 8 3	3 8 3
2 10 8	1 9	2 15 2	3 2	3 2
2 4	1 9	2 8 2	2 12 6	2 12 6
3 9 6	2	3 15 3	4 2	4 2
3 1 6	2	3 6 9	3 13	3 13
1 3	1 9	1 6	1 8 3	1 8 3
3 10	2	3 15 7	4 2 6	4 2 6
3 4	2	3 9 4	3 15 9	3 15 9
2 7	5 3	2 14 10	2 19 6	2 19 6
1 15	5 3	2 2 3	2 5 9	2 5 9
2	3 9	2 6	2 9 2	1 4
2 4	3 9	2 10	2 14	1 6

DÉNOMINATION des DENRÉES ET MARCHANDISES.	INDICATION des lieux de production ou de fabrication.	DISTANCES du lieu de départ au lieu de consommation
Rubans en feuilles & balins, 24 aunes à la pièce.	Bernay. . . .	125
Idem, bulteau étroit. . . .	*Idem*.	125
Idem, bulteau large.	*Idem*.	125
Rubans couleur cendre, blancs, 36 aunes, n°. 1.	*Idem*.	125
Idem, n°. 3.	*Idem*.	125
Idem, n°. 4.	*Idem*.	125
Idem, n°. 5.	*Idem*.	125
N°. 6. Bandelette blanche, 24 aunes.	*Idem*.	125
8. *idem*.	*Idem*.	125
10. *idem*.	*Idem*.	125
12. *idem*.	*Idem*.	125
14. *idem*.	*Idem*.	125
16. *idem*.	*Idem*.	125
18. *idem*.	*Idem*.	125
20. *idem*.	*Idem*.	125
22. *idem*.	*Idem*.	125
Coton de Jéusalem, 2e. qualité.	Marseille. . . .	220
Coton filé, dit du levant, première qualité.	*Idem*.	220
Coton dit de Scurne, teint en rouge, marqué Q.	*Idem*.	220
Idem, 12e. qualité, marqué A.	*Idem*.	220
Coton filé, à la méchanique l'aunage, première qualité, n°. 18.	Troies. . . .	138
Idem, en l'aunage de S.-Domingue, inférieur, n°. 20. . .	*Idem*.	138
Coton filé au rouet, dit à la main, l'aunage, 1re. qualité, n°. 20.	*Idem*.	338
Idem, n°. 30.	*Idem*.	138
Coton filé, manufacture de Lille & compagnie, n°. 18. . . .	Étampes. . . .	92
Idem, n°. 29	*Idem*.	92
Toile, coton écru, 4e. qualité.	Troies. . . .	138

PRIX en 1890, augmenté du tiers.	FRAIS De transport par terre ou par eau, en raison des distances.	PRIX Que doit vendre le marchand en gros, d'après l'achat principal, les frais de transport, & le bénéfice de 5 pour cent, y compris.	PRIX Que doit vendre le détaillant aux consommateurs, y compris 10 pour cent du bénéfice seulement sur le prix en 1790, augmenté du tiers.	RÉDUCTION Des Prix ci-contre, à la pinte, à la livre, à l'aune, à la toise, au pied & à tout autre poids & mesure.
l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.
1 16	3 9	2 1 8	2 4 6	1 6
1 10	3 9	1 15 6	1 18 3	1 1
2 8	3 9	2 14 6	2 19 3	1 9
1 12	3 9	1 17 7	2 6	1 2
2	3 9	2 6	2 9 9	1 4
2 16	3 9	3 2 9	3 7 6	1 10
3 12	3 9	3 19 8	4 6 9	2 5
2	3	2 5 2	2 9	2 1
2 16	3	3 1 11	3 6 9	2 10
3	3	3 6 3	3 12	3
3 12	3	3 18 10	4 7 4	3 6
4	3	4 7 2	4 15	4
4 8	3	4 15 8	5 4 6	4 5
4 16	3	5 3 11	5 13 3	4 8
6	3	6 9 2	7 1	6
7	3	7 10 2	8 4	6 10
320	44	382 4	416 4	4 3 3
560	44	634 4	692 8	6 18 6
600	44	778 4	840 8	8 8 3
1240	44	1348 4	1474 8	14 15
8 12	5 4	8 13 7	9 9 4	7 10 1
7 7	5 4	7 19 11	8 14 7	8 14 10
9	5 4	9 14 7	10 12 4	10 12 4
14 3	5 4	15 2 9	16 10 10	16 11
8	3 9	18 12	9 7 9	9 7 11
12	3 9	12 15 11	13 19 9	13 19 11
4 8	3	4 15 7	5 4 3	5 4 4

DÉNOMINATION des DENRÉES ET MARCHANDISES.	INDICATION des lieux de production ou de fabrication.	DISTANCES du lieu de départ au lieu de consommation
Toile de coton écru, 5e. qualité.	Troies. . . .	138
Idem, blanche, en 7 huitièmes, 4e. qualité.	*Idem*.	138
Idem, *idem* 5e.. qualité. . . .	*Idem*.	138
Futaine croisée double, en demi-aune, 4e. qualité.	*Idem*.	138
Idem, 5e. qualité.	*Idem*.	138
Basin futaine croisée, 1 deuxième, 4e. qualité.	*Idem*.	138
Idem, 5e. qualité..	*Idem*.	138
Bazin rayé, dit drap de coton blanc.	*Idem*.	138
Idem, 3e. qualité.	*Idem*.	138
Basin rayé pour cols, & *idem* silésie blanc, en demi-aune, 2e. qualité.	*Idem*.	138
Bazin, *idem*, 4e. qualité. . .	*Idem*.	138
Idem, 5e. qualité.	*Idem*.	138
Draps de coton salmette teint, ou blanc, en 11 vingt-quatrièmes, première qualité.	*Idem*.	138
Idem, 2e. qualité.	*Idem*.	138
Idem, 3e. qualité	*Idem*.	138
Velours de coton teint, chaîne en fil, première qualité.. . . .	*Idem*.	138
Idem, 2e. qualité.	*Idem*.	138
Draps de coton, chaîne en fil, première qualité.	*Idem*.	138
Idem, 2e. qualité.	*Idem*.	138
Velours tout coton teint, première qualité.	*Idem*.	138
Idem, 2e. qualité.	*Idem*.	138
Payne blanc, en deux tiers, fil & coton.	*Idem*	138
Molton lisse, tout coton, en 2 tiers.	*Idem*.	138
Idem, 2e. qualité.	*Idem*	138
Molton lisse, en deux tiers, chaîne en fil, première qualité.	*Idem*.	138

PRIX en 1790, augmenté du tiers.	FRAIS De transport par terre ou par eau, en raison des distances.	PRIX Que doit vendre le marchand en gros, d'après l'achat principal, les Frais de transport, & le bénéfice de 5 pour cent, y compris.	PRIX Que doit vendre le détaillant aux consommateurs, y compris 10 pour cent du bénéfice seulement sur le prix en 1790, augmenté du tiers.	RÉDUCTION Des Prix ci-contre, à la pinte, à la livre, à l'aune, à la toise, au pied & à tout autre poids & mesure.
l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.
3 12	3	3 18 16	4 6	4 6 2
5 7	3	5 15 7	6 6 3	6 6 5
4 8	3	4 15 7	5 4 3	5 4 4
3 7	3	3 13 7	4 5	4 5
2 13	3	2 18 10	3 4 6	3 4 6
3	3	3 6 2	3 15 2	3 15 2
2 4	3	2 9 5	2 13 11	2 13 11
5 7	3	5 15 7	6 6 5	6 6 5
4	3	4 7 2	4 15 2	4 15 2
8	3	8 11 2	9 7 2	9 7 2
4 3	3	4 10 4	4 18 8	4 18 8
3 12	3	3 18 10	4 6 2	4 6 2
8	3	8 11 2	9 7 2	9 7 2
6 13	3	7 2 10	7 18 2	7 18 2
5 7	3	5 15 7	6 6 5	6 6 5
8	3	8 11 2	9 7 2	9 7 2
6	3	6 9 2	7 1 2	7 1 2
6 13	3	7 2 10	7 16 2	7 16 2
5 3	3	3 8 2	5 18 2	5 18 2
10 13	3	11 6 10	12 8 2	12 8 2
8 7	3	8 18 7	9 15 5	9 15 5
8	3	8 11 2	9 7 2	9 7 2
6	3	6 9 2	7 1 2	7 1 2
5	3	5 8 3	5 18 2	5 18 2
5 7	3	5 15 7	6 6 5	6 6 5

DÉNOMINATION des DENRÉES ET MARCHANDISES.	INDICATION des lieux de production ou de fabrication.	DISTANCES du lieu de départ au lieu de consommation
Idem, 2e. qualité.	Troies. . . .	138
Basin blanc croisé, en 5 huitièmes..	Caen	155
Futaine de Caen, 3e. qualité. .	*Idem*.	155
Idem, quatrième qualité. . .	*Idem*.	155
Couverture de Coton, 2e. qualité, à une barre.	Toulouse. . .	155
Idem, 2 barres.	*Idem*.	155
Idem, 3 barres.	*Idem*.	155
cotonnade pour la presserie, en chaîne, faux teint, damier bleu, en 4 quarts, première qualité.	Vendôme. . .	56
Idem, 2e. qualité.	*Idem*.	56
Siamoise en 3 q., belle chaîne, bon teint, 2e. qualité. . . .	*Idem*.	56
Idem, 3e. qualité.	*Idem*.	56
Toile fil & coton, de divers couleurs, en demi-aune, coulant 20 aunes, première qualité. .	Rouen. . . .	132
Idem, 2e. qualité.	*Idem*.	132
Coulant 20, première qualité. .	*Idem*.	132
Toile tout coton, en demi-aune, bleue, blanche & noire, coulant 18, première qualité. .	*Idem*.	132
Idem, 2e. qualité, coulant 20.	*Idem*.	132
Idem, coulant 24.	*Idem*.	132
Toile tout coton, fond bleu & rouge des Indes, coulant 20.	*Idem*.	132
Idem, 2e. qualité, coulant 20. .	*Idem*.	132
Idem, coulant 26.	*Idem*.	132
Idem, 2e. qualité, conlant 26.	*Idem*.	132
Idem, fond blanc & Rouge des Indes, coulant 20.	*Idem*.	132
Idem, 2e. qualité, coulant 20. .	*Idem*.	132
Idem, coulant 26, première qualité.	*Idem*.	132
Idem, 2e. qualité, coulant 26.	*Idem*.	132

PRIX en 1790, augmenté du tiers.	FRAIS De transport par terre ou par eau, en raison des distances.	PRIX Que doit vendre le Marchand en gros d'après l'achat principal, les frais de transport, & le bénéfice de 5 pour cent, y compris.	PRIX Que doit vendre le détaillant aux consommateurs, y compris 10 pour cent du bénéfice seulement sur le prix en 1790, augmenté du tiers.	RÉDUCTION Des Prix ci-contre, à la pinte, à la livre, à l'aune, à la toise, au pied & à toute autre poids & mesure.
l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.
4 2	3	4 9 5	4 17 1	4 17 1
. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
3	3 3	3 6 5	3 12 5	3 12 5
2	3 3	2 5 5	2 9 5	2 9 5
18 13	1 4	20 16 3	22 15 3	22 15 3
22 13	1 4	25 3	27 7 6	27 7 6
26 13	1 4	29 4 11	31 19 6	31 19 6
7 4	2 3	7 13 7	8 8	8 8
6 11	2 3	6 19 11	7 13	7 13
4 1	2 3	4 7 6	4 15 6	4 15 6
3 15	2 3	4 1 2	4 8 9	4 8 9
1 16	2	1 19 9	2 3	2 3
1 13	2	1 16 9	2	2
3 9	2	3 14 7	4 1 6	4 1 6
2 7	2	2 11 6	2 16 3	2 16 3
1 17	2	2 11	2 4 6	2 4 6
3 12	2	3 17 9	4 5	4 5
3 4	2	3 9 6	3 16	3 16
2 13	2	2 17 9	3 3	3 3
4 8	2	4 14 6	5 3 3	5 3 3
4	2	4 6 2	4 10	4 10
3 1	2	3 6 2	3 12 3	3 12 3
2 11	2	2 15 8	3 9	3 9
5 7	2	5 14 6	6 5 3	6 5 3
4 18	2	5 4 10	5 14 3	5 14 3

DÉNOMINATION des DENRÉES ET MARCHANDISES.	INDICATION des lieux de production ou de fabrication.	DISTANCES du lieu de départ au lieu de consommation
Toile tout coton, en demi-aune, fil & coton à carreaux rouges des Indes, blanc & autres couleurs, compte en 18, première qualité, ...	Rouen. . . .	132
Idem, en 18, 2e. qualité. . .	*Idem*. . . .	132
Idem, en 26, première qualité.	*Idem*. . . .	132
Idem, en 26, 2e. qualité. . .	*Idem*. . . .	132
Idem, fond rouge, *idem*, en 20, seconde qualité.	*Idem*. . . .	132
Toile, *idem*, fond uni, bleu ou noir, compte en 20, première qualité.	*Idem*. . . .	132
Idem, 2e. qualité..	*Idem*. . . .	132
Idem, compte en 26, 2e. qualité.	*Idem*. . . .	132
Toile fil & coton, de divers couleurs en 5 huitièmes, compte en 20, première qualité. . .	*Idem*. . . .	132
Toile fil & coton, en 5 huitièmes, compte en 20, & la seconde qualité en 24.	*Idem*. . . .	132
Toile tout coton, fond bleu & blanc rayé, rouge des Indes, compte en 20.	*Idem*. . . .	132
Idem, en 24.	*Idem*. . . .	132
Toile à carreau, compte en 22.	*Idem*. . . .	132
Idem, fond rouge.	*Idem*. . . .	132
Toile de coton, fond blanc & bleu, en 2 tiers, 2e. qualité, compte en 20.	*Idem*. . . .	132
Idem, en 7 huitièmes, compte en 18.	*Idem*. . . .	132
Idem, 2e. qualité, en 20. . .	*Idem*. . . .	132
Idem, à petites mouches, tout coton, fond blanc, en 18. .	*Idem*. . . .	132
Idem, seconde qualité, à mouches rouges, des Indes.	*Idem*. . . .	132

PRIX en 1790, augmenté du tiers.	FRAIS De transport par terre ou par eau, en raison des distances.	PRIX Que doit vendre le marchand en gros, d'après l'achat principal, les frais de transport, & le bénéfice de 5 pour cent.	PRIX Que doit vendre le détaillant aux consommateurs, y compris 10 pour cent du bénéfice seulement sur le prix en 1790, augmenté du tiers.	RÉDUCTION Des Prix ci-contre, à la pinte, à la livre, à l'aune, a la toise, au pied & à tout autre poids & mesures.
l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.
2 13 4	2	2 18 1	3 3 4	3 3 4
2 5	2	2 9 3	2 13 6	2 13 6
5 1	2	5 8 1	5 18	5 18
4 8	2	4 14 1	5 3	5 3
4	2	4 6 1	4 14	4 14
3 7	2	3 12 5	3 19	3 19
2 19	2	3 4 1	3 10	3 10
5 1.	2	5 8 1	5 18	5 18
2 11	2	2 15 7	3 6	3 6
3	2	3 5 1	3 11	3 11
4	2	4 6 1	4 14	4 14
5 1	2	5 8 1	5 18	5 18
4 11	2	4 17 9	5 7	5 7
6	2	6 8 1	7	7
3 9	2	3 14 7	4 1 6	4 1 6
4 8	2	4 14 7	5 3 6	5 3 6
4 11	2	4 17 8	5 6 9	5 6 9
2	2	2 4 1	2 8	2 8
2 19	2	3 3 11	3 8 6	3 8 6

DÉNOMINATION des DENRÉES ET MARCHANDISES.	INDICATION des lieux de production ou de fabrication.	DISTANCES du lieu de départ au lieu de consommation
Velours noir, bon teint, couleur ordinaire.	Rouen. . . .	132
Idem, bleu national, couleur ordinaire.	*Idem*.	132
Siamoise rayée, fond bleu, en 3 quarts, qualité ordinaire. .	*Idem*.	132
Idem, fine.	*Idem*.	132
Idem, fine mêlée de rouge, en 7 huitièmes.	*Idem*.	132
Idem, à l'instar de Neufchatel.	*Idem*.	132
Gingas ordinaire en 9 seizièmes.	*Idem*.	132
Idem, 5 huitièmes.	*Idem*.	132
Bazin cannelé, dit d'Orléans, en 3 quarts, 2e. qualité. . . .	*Idem*.	132
Idem, 3e. qualité.	*Idem*.	132
Idem, 5e. qualité.	*Idem*.	132
Idem, 6e. qualité.	*Idem*.	132
Idem, piqué, en deux tiers, troisième qualité.	*Idem*.	132
Mouchoirs, façon de Béarn, la douz. & *Idem*, en 7 seizièmes, 2e. qualité.	*Idem*.	132
Idem, en demi-aune, *idem*.. .	*Idem*.	132
Idem, en 5 huitièmes, la douz.	*Idem*.	132
Idem, en 2 tiers, *idem*, première qualité.	*Idem*.	131
Idem, en 2 tiers, 2e. qualité. .	*Idem*.	132
Idem, qualité plus fine, en deux tiers.	*Idem*.	132
Idem, qualité plus fine, en 3 q., seconde qualité.	*Idem*.	132
Qualité plus fine, *idem*, seconde qualité.	*Idem*.	132
Qualité en perfine, 2e. qualité.	*Idem*.	132
Mouchoirs, façon de Chollet, en 3 quarts, 2e. qualité. . . .	*Idem*.	132
Idem, plus fins.	*Idem*.	132
Idem, plus fins.	*Idem*.	132

PRIX en 1790, augmenté du tiers.	FRAIS De transport par terre ou par eau, en raison des distances.	PRIX Que doit vendre le marchand en gros, d'après l'achat principal, les frais de transport, & le bénéfice de 5 pour cent, y compris.	PRIX Que doit vendre le détaillant aux consommateurs, y compris 10 pour cent du bénéfice seulement sur le prix en 1790, augmenté du tiers.	RÉDUCTION Des Prix ci-contre, à la pinte, à la livre, à l'aune, à la toise, au pied & à tout autre poids & mesure.
l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.
14	2	14 16 1	16 4	16 4
12 13	2	13 7 9	1 13	14 13
2 7	2	2 11 5	2 16	2 16
4 11	2	4 17 8	5 6 9	5 6 9
6 13 4	2	7 1 9	7 15	7 15
10	2	10 12 1	11 12	11 12
1 1	2	1 4 1	1 6	1 6
1 9	2	1 12 7	1 15 6	1 15 6
10	2	10 12 1	11 12	11 12
8	2	8 10 1	9 6	9 6
5 7	2	5 14 7	6 5 6	6 5 6
4	2	4 6 1	4 14	4 14
6 13	2	7 1 9	7 15	7 15
4 7	4	4 15 6	5 2	8 8
6	4	6 10 3	7 2	10 11
12 13	4	13 9 11	14 15	1 4 7
18 13	4	19 15 7	21 12 8	1 16 1
22 13	5	23 19 11	26 5 3	2 4 4
26 13	5	28 3 11	30 17 3	2 11 7
33	5	34 17 3	38 3 3	3 3 7
37 7	5	39 19 7	43 14 3	3 16 2
44	5	46 9 3	50 17 3	4 4 9
32	5	33 16 3	37 1 3	3 1 9
38 13	5	40 16 11	44 14 3	3 14 6
48	5	50 13 3	55 9 3	4 12 5

DÉNOMINATION des DENRÉES ET MARCHANDISES.	INDICATION des lieux de production ou de fabrication.	DISTANCES du lieu de départ au lieu de consommation
Superfins.	Rouen. . . .	132
Velours rayé, chaîne en première qualité.	Amiens. . . .	132
Idem, 3e. qualité, *idem*. . .	*Idem*.	132
Nanquin, première qualité. . .	Lorient. . . .	132
Idem, 2e. qualité.	*Idem*.	132
Idem, 3e. qualité.	*Idem*.	132
Bas pour homme, à 50 rangs. .	*Idem*.	132
Bas, *idem*, à 50 rangs. . . .	*Idem*.	132
Idem, à 36 rangs.	*Idem*.	132
Idem, à 30 rangs.	*Idem*.	132
Bas de coton pour homme, dit patrons, nº. 18, première qualité.	Troies. . . .	136
Idem, 5e. qualité.	*Idem*.	136
Bas à page.	*Idem*.	136
Bas d'hommee, dit patron. . .	*Idem*.	136
Idem, moindre.	*Idem*.	136
Bas, nº. 24, *idem*.	*Idem*.	136
Idem, nº. 27, *idem*. . . .	*Idem*.	136
Bas de filoslle, en deux fils, la douzaine.	Arles.	200
	Idem.	200
Bas de fleuret, en trois fils, la douzaine.	*Idem*.	200
Bonnets de coton, 12e. qualité.	Falaise. . . .	100
Idem, nº. 22.	Besançon. . .	120
Bonnets de coton, nº. 18, la douzaine.	Pernay. . . .	135
Idem, nº. 20.	*Idem*.	135
Idem, 24.	*Idem*.	135
Bas de pays.	Saint-Maixent. .	. . . .
Grands pages blancs naturels, & *idem*, couleur ordinaire. . .	*Idem*.	. . . .
Idem, bleu & vert.	*Idem*.	. . . .
Idem, rouge & jaune. . . .	*Idem*.	. . . .
Grands cadets blancs naturels, & *idem*, couleur ordinaire. .	*Idem*.	. . . .
Idem, bleu, vert & jaune. .	*Idem*.	. . . .

PRIX en 1790, augmenté du tiers.	FRAIS De transport par terre ou par eau, en raison des distances.	PRIX Que doit vendre le marchand en gros, d'après l'achat principal, les frais de transport, & le bénéfice de 5 pour cent.	PRIX Que doit vendre le détaillant aux consommateurs, y compris 10 pour cent du bénéfice seulement sur le prix en 1790, augmenté du tiers.	RÉDUCTION Des Prix ci-contre, à la pinte, à la livre, à l'aune, à la toise, au pied & à tout autre poids & mesures.
l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.
60	5	63 5 3	69 5 3	5 15 5
12 13	4	13 9 11	14 15 3	14 15 3
6 13	4	7 3 11	7 17 3	7 17 3
12	6	12 18 4	14 2 3	14 2 3
11	6	11 17 4	12 19 3	12 19 3
10	6	10 16 4	11 16 3	11 16 3
80	8	84 8 4	92 8 4	7 10 4
66 13 4	8	70 8	77	6 8 4
45 13 4	8	48 7 4	52 18 8	4 8 3
40	8	42 8 4	46 8 4	3 17 4
46	12	48 18 6	53 10 6	4 10
43 6 8	12	46 2 6	50 9 3	4 4 1
40	12	42 12 6	46 12 3	3 18
57 6 8	12	60 16 10	66 12 3	5 11
52 6 8	12	56 12 8	61 19 3	5 3 3
69 6 3	12	73 8 8	80 7 9	6 13 9
75 6 8	12	79 14 8	87 14	7 6 2
45 6 8	12	48 4 8	52 15 8	4 8
56	12	59 8 8	65 1	5 8 4
56	12	59 8 8	65 1	5 8 4
32	8	3 4 6	3 7 5	3 2 6
24	9	25 13 6	28 2	2 7 2
24	10 9	28 9 3	28 3 9	2 6 11
32	10 9	37 7 9	37 7 9	3 2 3
40	10 9	46 11 9	53 11 9	3 17 7
. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
54	. . . .	. . . .	. . . .	54
59	. . . .	. . . .	. . . .	59
57	. . . .	. . . .	. . . .	57
41	. . . .	. . . .	. . . .	44
6 10	. . . .	. . . .	. . . .	50 10

DÉNOMINATION des DENRÉES ET MARCHANDISES.	INDICATION des lieux de production ou de fabrication.	DISTANCES du lieu de départ au lieu de consommation
Idem, rouge & jaune.	Saint-Maixent.	
Bas blancs naturels, pour femme.	*Idem*.	
Idem, couleur orinaire. . . .	*Idem*.	
Idem, bleus & verts.. . . .	*Idem*.	
Idem, rouges & jaunes. . . .	*Idem*.	
Petits cadets blancs naturels, & *idem*, couleur ordinaire. . .	*Idem*.	
Idem, bleus & verts. . . .	*Idem*.	
Idem, rouges & jaunes. . .	*Idem*.	
Cadichons blancs naturels, & *idem*, couleur ordinaire. . .	*Idem*.	
Idem, bleus & verts. . . .	*Idem*.	
Idem, rouges & jaunes. . . .	*Idem*.	
Midrilles blanches naturelles, & *idem*, couleur ordinaire. . .	*Idem*.	
Idem, bleues & vertes. . . .	*Idem*.	
Idem, rouges & jaunes. . .	*Idem*.	
Bonnets doubles, la douzaine en grand, blancs naturels, & *idem*, blancs naturels. . .	*Idem*.	
Bonnets doubles, couleur ordin. *idem*.	*Idem*.	
Idem, doubles rouges. . . .	*Idem*.	
Simples, basses couleurs. . .	*Idem*.	
Idem, simples rouges. . . .	*Idem*.	
Idem, simples, verts. . . .	*Idem*.	
Idem, simples, bleu national.	*Idem*.	
Idem, coupés, rouges & autres couleurs.	*Idem*.	
CUIRS & PEAUX, à la liv.		
Cuirs à la jusde, à la chaux, targes & en suif, la livre.	*Idem*.	
Bœufs & vaches tannés, la livre.	*Idem*.	
Etirés, la livre.	*Idem*.	
Veaux & vaches, sans huile. .	*Idem*.	
Idem, corroyés.	*Idem*.	

PRIX en 1790, augmenté du tiers.	FRAIS De transport par terre ou par eau, en raison des distances.	PRIX Que doit vendre le Marchand en gros d'après l'achat principal, les frais de transport, & le bénéfice de 5 pour cent, y compris.	PRIX Que doit vendre le détaillant aux consommateurs, y compris 10 pour cent du bénéfice seulement sur le prix en 1790, augmenté du tiers.	RÉDUCTION Des Prix ci-contre, à la pinte, à la livre, à l'aune, à la toise, au pied & à tout autre poids & mesure.
l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.
48	. . .	. . .	. . .	48
40	. . .	. . .	. . .	40
42	. . .	. . .	. . .	42
45 10	. . .	. . .	. . .	45 10
43 10	. . .	. . .	. . .	43 10
34	. . .	. . .	. . .	34
37	. . .	. . .	. . .	37
35 10	. . .	. . .	. . .	35 10
22	. . .	. . .	. . .	22
24 10	. . .	. . .	. . .	24 10
23 10	. . .	. . .	. . .	23 10
17	. . .	. . .	. . .	17
19	. . .	. . .	. . .	19
18	. . .	. . .	. . .	18
22 10	. . .	. . .	. . .	22 10
23 10	. . .	. . .	. . .	23 10
24 10	. . .	. . .	. . .	24 10
11 15	. . .	. . .	. . .	11 15
12 10	. . .	. . .	. . .	12 10
13	. . .	. . .	. . .	13
12 15	. . .	. . .	. . .	12 15
24	. . .	. . .	. . .	24
1 16	. . .	. . .	. . .	1 16
1 16	. . .	. . .	. . .	1 16
2	. . .	. . .	. . .	2
2 8	. . .	. . .	. . .	2 8
3	. . .	. . .	. . .	3

DÉNOMINATION des DENRÉES ET MARCHANDISES.	INDICATION des lieux de production ou de fabrication.	DISTANCES du lieu de départ au lieu de consommation
Chèvre tannée, la livre. . . .	Saint-Maixent.	
Idem, corroyée.	*Idem*.	
Maroquin en croute.	*Idem*.	
Mouton tanné, à l'écorce. . .	*Idem*.	
Cheval tanné, en suif. . . .	*Idem*.	
Bœufs & vaches chamoisées. .	*Idem*.	
Mouton en mègre, première sorte.	*Idem*.	
Peaux de bœuf, en vert, la livre.	*Idem*.	
Idem, la peau.	*Idem*.	
Idem, de vache, la pièce . .	*Idem*.	
Idem, de cheval.	*Idem*.	
Idem, de veau.	*Idem*.	
Idem, de cochon.	*Idem*.	
Idem, de mouton.	*Idem*.	
Idem, d'agneau & chevreau. .	*Idem*.	
CHAUSSURES EN CUIR.		
Bottes à l'écuyère.	*Idem*.	
Idem, à la hussarde, doublées.	*Idem*.	
Bottes fortes, la paire. . . .	*Idem*.	
Souliers pour homme.	*Idem*.	
Souliers pour femme.	*Idem*.	
Sabarons ou demi-souliers. . .	*Idem*.	
Selle de cavalier ordinaire, couverte en cuir de veau, ou vache.	*Idem*.	
Étrillier.	*Idem*.	
Porte-étrillier.	*Idem*.	
Croupiere.	*Idem*.	
Poitrail.	*Idem*.	
Sangles.	*Idem*.	
Corrois.	*Idem*.	
Fontes en cuir pour les pistolets, la paire.	*Idem*.	
Coussinet.	*Idem*.	
Porte-mousqueton.	*Idem*.	
Housses & chaprons en drap. .	*Idem*.	
Chaberac garnie & doublée. .	*Idem*.	

PRIX en 1790, augmenté du tiers.	FRAIS De transport par terre ou par eau, en raison des distances.	PRIX Que doit vendre le marchand en gros, d'après l'achat principal, les Frais de transport, & le bénéfice de 5 pour cent, y compris.	PRIX Que doit vendre le détaillant aux consommateurs, y compris 10 pour cent du bénéfice seulement sur le prix en 1790, augmenté au tiers.	RÉDUCTION Des Prix ci-contre, à la pinte, à la livre, à l'aune, à la toise, au pied & à tout autre poids & mesure.
l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.
4	. . .	. . .	. . .	4
4 16	. . .	. . .	. . .	4 16
8	. . .	. . .	. . .	8
2	. . .	. . .	. . .	2
1 4	. . .	. . .	. . .	1 4
3 12	. . .	. . .	. . .	3 12
2	. . .	. . .	. . .	2
2350	. . .	. . .	3135	8 10
. . . .	. . .	. . .	. . .	31 7
1500	. . .	. . .	1650	16 10
600	. . .	. . .	660 9	6 12
365	. . .	. . .	401 10	4 4
320	. . .	. . .	352	3 10
165	. . .	. . .	181 10	1 16
65	. . .	. . .	68 10	13
32	. . .	. . .	. . .	32
28	. . .	. . .	. . .	28
60	. . .	. . .	. . .	60
7 10	. . .	. . .	. . .	7 10
5 10	. . .	. . .	. . .	5 10
2 5	. . .	. . .	. . .	2 5
60	. . .	. . .	. . .	60
2	. . .	. . .	. . .	2
3 6 8	. . .	. . .	. . .	3 6 8
2 13 4	. . .	. . .	. . .	2 13 4
2 13 4	. . .	. . .	. . .	2 13 4
4	. . .	. . .	. . .	4
3 6 8	. . .	. . .	. . .	3 6 8
16	. . .	. . .	. . .	16
2	. . .	. . .	. . .	2
3 6 8	. . .	. . .	. . .	3 6 8
32	. . .	. . .	. . .	32
24	. . .	. . .	. . .	24

DÉNOMINATION des DENRÉES ET MARCHANDISES.	INDICATION des lieux de production ou de fabrication.	DISTANCES du lieu de départ au lieu de consommation
Brides & mors.	Saint-Maixent. .	. . . .
Têtières & rênes.	*Idem*.	. . . .
Fillet.	*Idem*.	. . . .
Licols & longes en cuir. . . .	*Idem*.	. . . .
Bridons pour mener à l'eau. . .	*Idem*.	. . . .
CHAMOISERIE.		
Chamois & éfilure, de 6 à 8, la douzaine.	Niort.. . . .	4
Idem, 2e. qualité, de 5 à 6 l., la douzaine	*Idem*.	4
Idem, 3e. qualité, de 4 à 5 l., la douzaine.	*Idem*.	4
Dain en chamois, pour culottes, première qualité, pesant 24 à 26 liv., la douzaine. . . .	*Idem*.	4
Idem, 2e. qualité, pesant 18 à 21 liv., la douzaine.. . . .	*Idem*	4
Idem, 3e. qualité, de 14 à 17 livre, la douzaine.	*Idem*.	4
Culottes, 1re. qualité, la douzaine.	*Idem*.	4
Idem, 2e. qualité, la douzaine.	*Idem*.	4
Idem, à teinture.	*Idem*.	4
CHAPELLERIE.		
Peaux de lièvre d'été.	*Idem*.	. . . .
Idem, d'hiver.	*Idem*.	. . . .
Peaux de lapin de clapier d'été .	*Idem*.	. . . .
Idem, d'hiver.	*Idem*.	. . . .
Idem, de garenne, d'été. . .	*Idem*.	. . . .
Idem, d'hiver.	*Idem*.	. . . .
chapeaux de pays, de 4 pouces de bord.	*Idem*.	. . . .
Idem, de 5 pouces.	*Idem*	. . . .
chapeaux de Vigogne, 2e. qual., pesant 10 onces, de 6 p. 1 2e.	Paris.	102

PRIX en 1790, augmenté du tiers.	FRAIS De transport par terre ou par eau, en raison des distances.	PRIX Que doit vendre le marchand en gros, d'après l'achat principal, les Frais de transport, & le bénéfice de 5 pour cent, y compris.	PRIX Que doit vendre le détaillant aux consommateurs, y compris 10 pour cent du bénéfice seulement sur le prix en 1790, augmenté du tiers.	RÉDUCTION Des Prix ci-contre, à la pinte, à la livre, à l'aune, à la toise, au pied & à tout autre poids & mesure.
l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.
6 13 4	. . .	. . .	. . .	6 13 4
8	. . .	. . .	. . .	8
4	. . .	. . .	. . .	4
6	. . .	. . .	. . .	6
6	. . .	. . .	. . .	6
32	1 2	. . .	36 5 3	3 6
24	1	. . .	26 9 1	2 4 1
16	9	. . .	17 12 9	1 9 5
280	4 2	. . .	308 4 5	25 13 8
200	3 2	. . .	220 3 4	18 7
140	2 8	. . .	154 2 9	12 8 7
112	4	. . .	123 8 6	10 5 8
96	4	. . .	105 16 6	8 16 4
80	4	. . .	88 4 6	7 7
6 8	. . .	. . .	. . .	6 8
1	. . .	. . .	. . .	1
4	. . .	. . .	. . .	4
12	. . .	. . .	. . .	12
4	. . .	. . .	. . .	4
10 8	. . .	. . .	. . .	10 8
3	. . .	. . .	. . .	3
3 6 8	. . .	. . .	. . .	3 6 8
14 13 4	3	15 11	17 6	17 6

DÉNOMINATION des DENRÉES ET MARCHANDISES.	INDICATION des lieux de production ou de fabrication.	DISTANCES du lieu de départ au lieu de consommation
Idem, demi-castor ordinaire, de 6 pouces & d., pesant 10 onc., 2e. qualité.	Paris.	102
Demi-castor fin, 2e. qualité, 6 pouces & d., pesant 10 onces.	*Idem*.	102
Castor en 3 q., 2e. qualité, 6 pouces 1 2e., pesant 10 onces.	*Idem*.	102
Castor mélangé, 2e. qualité, 6 pouces & d., 10 onces. . .	*Idem*.	102
PAPIERS.		
Écu fin double, la rame. . .	Angoulême. . .	47
Idem, 2e. qualité, *idem*. . .	*Idem*.	47
Grand cornet.	*Idem*.	47
Idem, 2e. qualité.	*Idem*.	47
Griffon & tellière fin. . . .	*Idem*.	47
Idem, seconde qualité. . . .	*Idem*.	47
Petit cornet.	*Idem*.	47
Idem, seconde qualité. . . .	*Idem*.	47
Papier lombar.	Niort.	5
Petit lys azuré.	*Idem*.	5
Idem, blanc.	*Idem*.	5
Idem, commun.	*Idem*.	5
FERS.		
3 Classes. Petits échantillons : fer fin ou roche P. F. carré, de 9 à 10 lignes de grosseur . .	Orléans. . . .	74
Idem, fer plat, de 15 à 20 lig., sur 4 lignes & d. d'épaisseur.	*Idem*.	74
Idem, de maréchal, de 12 lign. sur 6 d'épaisseur.	*Idem*	74
Fer martinet fin ou roche, 3e. classe, petit échantillon, rond, de 4 à 5 lignes.	*Idem*.	74

PRIX en 1790, augmenté du tiers.	FRAIS De transport par terre ou par eau, en raison des distances.	PRIX Que doit vendre le marchand en gros, d'après l'achat principal, les frais de transport, & le bénéfice de 5 pour cent, y compris.	PRIX Que doit vendre le détaillant aux consommateurs, y compris 10 pour cent du bénéfice seulement sur le prix en 1790, augmenté du tiers.	RÉDUCTION Des Prix ci-contre, à la pinte, à la livre, à l'aune, à la toise, au pied & à tout autre poids & mesure.
l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.
16	3	16 19	18 11 2	18 11 2
18	3	19 1	20 17 2	20 17 2
22	3	23 5	25 9 2	25 9 2
26 13 4	3	28 3	30 16 6	30 16 6
22 13 4	1 9	25 6 6	27 13	1 7 6
18 13 4	1 9	21 2 6	23 11	1 3 1
14 6 8	1 7	16 9 6	17 16 8	17 10
11 13 4	1 7	13 13 6	14 15 4	14 10
14	1 8	16 3 6	17 10	17 9
11 13 4	1 8	13 14 6	14 16 4	14 10
10 13 4	1 7	12 12 6	13 12 4	13 10
9 6 8	1 7	11 3 6	12 8	12 4
8	4 3	8 13 9	9 8	9 6
8	2	8 11 6	9 6	9 4
6 13 4	2	7 3 6	7 15 4	7 10
5 6 8	2	5 15 8	6 4 8	6 3
260	150	430 10	64 10	46 8
260	150	430 10	464 10	46 8
260	150	430 10	464 10	46 8
260	150	535 10	579	57 18

DÉNOMINATION des DENRÉES ET MARCHANDISES.	INDICATION des lieux de production ou de fabrication.	DISTANCES du lieu de départ au lieu de consommation
Idem, bandelettes de 5 à 6 lign. sur 2 lignes & d..	Orléans. . . .	74
Idem, carillon en botte, de 4 à 5 lignes.	*Idem*.	74
Idem, 2e. classe, moyen échantillon, fer rond, de 6 à 8 lign.	*Idem*.	74
Idem, bandelettes de 7 à 8 lign., su. 2 lignes & d.	*Idem*.	74
Idem, carillon en botte de 6 à 7 lignes.	*Idem*.	74
FER DE FONDRIE fin ou roche.		
Verge de 3 à 4 lignes.. . . .	*Idem*	74
Verge de 5 à 12 lignes. . . .	*Idem*.	74
Idem, applati en botte ordinaire, de 18 à 24 lignes, sur 3 lign.	*Idem*.	74
Idem, applati & repassé en botte, de 12 à 15 lignes, sur 2 lign.	*Idem*.	74
Idem, fer en lame, de 9 à 12 lignes, sur 3 lignes. . . .	*Idem*.	74
Idem, carillon en barre ordinaire, de 7 à 8 lignes.	*Idem*.	74
Idem, carillon mazère en barre, de 7 à 8 lignes.	*Idem*.	74
ESSIEUX A. F. de charrette.		
1°. Du poids de 80 à 150 livres.	*Idem*.	74
2°. Du poids de 160 à 250. . .	*Idem*.	74
3°. Du poids de 260 à 400. . .	*Idem*.	74
SOCS A CHARRUES P. F.		
1°. Plats, pour charrues, de diverses formes	*Idem*.	74
2°. assorties, (bandages percés).	*Idem*.	74
Acier en balot, pour charrue..	*Idem*.	74

PRIX en 1790, augmenté du tiers.	FRAIS De transport par terre ou par eau, en raison des distances.	PRIX Que doit vendre le Marchand en gros d'après l'achat principal, les frais de transport, & le bénéfice de 5 pour cent, y compris.	PRIX Que doit vendre le détaillant aux consommateurs, y compris 10 pour cent du bénéfice seulement sur le prix en 1790, augmenté du tiers.	RÉDUCTION Des Prix ci-contre, à la pinte, à la livre, à l'aune, à la toise, au pied & à tout autre poids & mesure.
l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.
360	150	535 10	579	57 18
360	150	535 10	579	57 18
333 6 8	150	507 16	540 16 8	54 12 8
333 6 8	150	107 16	540 16 8	54 12 8
333 6 8	150	507 16	542 16 8	54 12 8
260	150	430 10	464	46 8
256	150	426 6	459 8	45 18 10
260	150	430	464	46 8
256	150	418 16	459 8	45 18 10
266 13 4	150	438 9	472 9 4	47 10
306 13	150	479 16	518 9	51 15 9
320	150	493 10	533	53 4
280	150	451 10	487	48 14
293 6 8	150	465 10 4	502 7 8	50 15
306 13 4	150	479 16	518 11 4	51 2 3
266 3 4	150	438 9	472 9 4	47 5
286 3 4	150	457 15	485 11 4	49 10 3
320	150	493 10	533	53 6

DÉNOMINATION des DENRÉES ET MARCHANDISES.	INDICATION des lieux de production ou de fabrication.	DISTANCES du lieu de départ au lieu de consommation
Taule, façon de Suéde, de 16 pouces sur 22 pouces. . . .	Orléans. . . .	74
CLOUX A BANDES :		
1°. De 2, 3, 4 à 5 à la livre. ..	*Idem*.	74
2°. De 6, 7 à 8 à la livre. . .	*Idem*.	74
3°. De 9 à 10 à la livre. . . .	*Idem*.	74
4°. De 11 à 12 à la livre. . .	*Idem*.	74
FONTE.		
Plaque à foyer pour cheminée. .	*Idem*.	74
Idem, en fourneaux & poissonniers.	*Idem*.	74
QUINCAILLERIE.		
Cloux de portail, de 10 de compte.	. . . . .	. . . .
Idem, double cheville. . . .	. . . . .	. . . .
Idem, dit à cheville.	. . . . .	. . . .
Idem, dit de planches. . . .	. . . . .	. . . .
Idem, de Doué..	. . . . .	. . . .
Idem, à lattes.	. . . . .	. . . .
Taches, têtes plates & rondes. .	. . . . .	. . . .
Cloux guinçons & semence.. .	. . . . .	. . . .
FER BLANC.		
Le baril de 300 feuilles de 12 pouces sur 9, marqué S., pt. 125 livres.	Belfort. . . .	150
Idem, marqué X., pesant 150.	*Idem*.	150
Idem, marqué XX., pesant 175.	*Idem*.	150
Idem, marqué XXX., pt. 200.	*Idem*.	150
Idem, XXXXX., pesant 300.	*Idem*.	150
Mors de brides, pour la cavalerie, la douzaine.	Sedan. . . .	156

PRIX en 1790, augmenté du tiers.	FRAIS De transport par terre ou par eau, en raison des distances.	PRIX Que doit vendre le marchand en gros, d'après l'achat principal, les frais de transport, & le bénéfice de 5 pour cent.	PRIX Que doit vendre le détaillant aux consommateurs, y compris 10 pour cent du bénéfice seulement sur le prix en 1790, augmenté du tiers.	RÉDUCTION Des Prix ci-contre, à la pinte, à la livre, à l'aune, a la toise au pied & à tout autre poids & mesures.
l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.
480	150	661 10	717	71 14 8
400	150	577 10	625	62 10
413 13 4	150	591 7	640 14	64 11 6
426 13 4	150	605 16	656 11 4	65 13
480	150	661 10	517	71 14
120	150	289 10	303 3	30 6
133 6 8	150	297 10	318 6 8	31 16 1
. . . .	. . . .	. . . .	28	28
. . . .	. . . .	. . . .	2 10	2 10
. . . .	. . . .	. . . .	1 5	1 5
. . . .	. . . .	. . . .	1 2	1 2
. . . .	. . . .	. . . .	13	13
. . . .	. . . .	. . . .	8	8
. . . .	. . . .	. . . .	9	9
. . . .	. . . .	. . . .	6 6	6 6
113 6 8	37 10	158 7 6	171 11 8	11 6
122 13 4	45	176 1	190 11 4	12 9
130	52 10	291 13	307 5	13 6
138 13 4	60	208 12	225 9 4	14 9
200	90	304 10	329	1 1 9
18	3 14	22 15 9	24 15 6	2 1 3

DÉNOMINATION des DENRÉES ET MARCHANDISES.	INDICATION des lieux de production ou de fabrication.	DISTANCES du lieu de départ au lieu de consommation
Idem, à miroir.	Sédan	156
Idem, bridons d'abreuvoir. . .	*Idem*.	156
Idem, à filets	*Idem*.	156
Éperons, la douzaine. . . .	*Idem*.	156
Étriers, la douzaine.	*Idem*.	156
Étrilles à la Parisienne, la douz.	*Idem*.	156
Idem, à 7 rangs, noires. . .	*Idem*.	156
Idem, polies, & *idem*, blanch.	*Idem*.	156
ACIER.		
Acier à charrue, le cent pesant.	Port-libre. . .	190
Idem, à la rose, de 4 lignes sur 8 lignes.	*Idem*.	190
Idem, la botte carrée, de 4 à 8 barres.	*Idem*.	190
Idem, en barre, dit Étosse. .	*Idem*.	190
ÉPINGLES.		
N°. 3., la douzaine de milliers.	Laigle. . . .	112
N°. 5.	*Idem*.	112
N°. 6.	*Idem*.	112
N°. 7.	*Idem*.	112
N°. 8.	*Idem*.	112
N°. 9.	*Idem*.	112
N°. 14.	*Idem*.	112
N°. 16.	*Idem*.	112
N°. 20.	*Idem*.	112
N°. 28.	*Idem*.	112
N°. 26.	*Idem*.	112
ÉPINGLES NOIRES.		
Épingles en toute grandeur, la livre.	*Idem*.	112
Chaînes de fil de fer à la toise, la livre.	Paris.	102

PRIX en 1790, augmenté du tiers.			FRAIS De transport par terre ou par eau, en raison des distances.			PRIX Que doit vendre le marchand en gros, d'après l'achat principal, les Frais de transport, & le bénéfice de 5 pour cent, y compris.			PRIX Que doit vendre le détaillant aux consommateurs, y compris 10 pour cent du bénéfice seulement sur le prix en 1790, augmenté du tiers.			RÉDUCTION Des Prix ci-contre, à la pinte, à la livre, à l'aune, à la toise, au pied & à tout autre poids & mesure.		
l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.
16			3	14		20	10	9	22	9	6	1	18	
16			3	14		20	10		22	9		1	18	
9	12		3	12		13	10	8	14	16	8	1	4	6
24				12		25	16	8	28	5	4	2	7	3
48			4	16		55	8	9	60	4	9	5		5
8	17		2	10		11	14	10	12	15	6	1	1	6
6	10	8	2	10		9	9	9	10	5	5		16	8
6	10	8	2	10		9	9	9	10	5	5		16	8
48			38			90	6		97				19	5
80			38			123	18		133	16		1	6	9
71	16		40			116	16	10	124	17	6	1	5	
58	9	4	38			101	5		109			1	2	
2	16		3	14	8	6	17	2	7	13	6		12	8
3	17	4	3	14	8	7	19	7	8	11			14	3
4	13	4	4	19	8	10	2	8	10	17			18	
5	17	4	4	19	8	11	7	9	12	4	3	1		5
6	16		5			12	7	9	13	6	3	1	2	2
7	17	4	5			13	10	2	14	10	10	1	4	3
10	14	8	6			17	17	4	18	18	8	1	10	7
11	17	4	6			18	14	10	20	3	10	1	13	7
15	6	8	6			22	8	2	24	5	2	2		5
20	13	4	7			29	1		31	9	4	2	12	6
26			8			35	14		39	14		3	12	9
1	5	4		4	6	1	11	5	1	14	2	1	14	2
1	1	4		4	1	1	6	9	1	9	2	1	9	2

DÉNOMINATION des DENRÉES ET MARCHANDISES.	INDICATION des lieux de production ou de fabrication.	DISTANCES du lieu de départ au lieu de consommation
Pointes de Paris, dites clous d'épingles à menuisier, de 12 à 24 lignes.	Paris.	102
Idem, à têtes rondes de 6 à 12 lignes.	*Idem*.	102
Brosses à chevaux, rondes, la douzaine.	*Idem*.	102
Balais de crin, à 12 rangs, ordinaires.	*Idem*.	102
Pinceaux ordinaires, blancs. .	*Idem*.	102
Brosses à peignes.	*Idem*.	102
Dés à coudre, en cuivre, renforcés, la grosse.	*Idem*.	102
Anneaux de rideaux, n°. 1, le millier.	*Idem*.	102
Idem, polis, limés & ébarbés, la livre.	*Idem*.	102
Cuillers & fourchettes de fer étamées, petites, la grosse. .	Thiers. . . .	114
Idem moyennes, *idem*. . . .	*Idem*.	114
Petites fourchettes communes. .	*Idem*.	114
idem plus fortes.	*Idem*.	114
Poires à poudre, moyennes, la grosse.	*Idem*.	114
FIL DE FER.		
N°. 8, plomb, la botte, de 10 livres.	Béfort. . . .	136
N°. 7, *idem*.	*Idem*.	136
N°. 6, *idem*.	*Idem*.	136
N°. 5, *idem*.	*Idem*.	136
N°. 4, *idem*.	*Idem*.	136
N°. 3, *idem*.	*Idem*.	136
N°. 2, *idem*.	*Idem*.	136
Idem PP, la botte de 10 livres.	*Idem*.	136
Idem, n°. 5, PP.	*Idem*.	136
Idem n°. 10.	*Idem*.	136

PRIX en 1790, augmenté du tiers.	FRAIS De transport par terre ou par eau, en raison des distances.	PRIX Que doit vendre le marchand en gros, d'après l'achat principal, les frais de transport, & le bénéfice de 5 pour cent, y compris.	PRIX Que doit vendre le détaillant aux consommateurs, y compris 10 pour cent du bénéfice seulement sur le prix en 1790, augmenté du tiers.	RÉDUCTION Des Prix ci-contre, à la pierre, à la livre, à l'aune, à la toise, au pied & à tout autre poids & mesure.
l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.
1 1 4	4 1	1 6 9	1 9 2	1 9 2
1 9 4	4 1	1 15 2	1 18 5	1 18 5
12	1 4	13 17 3	15 2 6	1 5
14	2 8 6	17 5	18 13 6	1 11 8
4 8	16 3	5 13	5 17 6	12 1
1 12	6	2 3	2 5 7	3 10
24	1 4 6	26 9 3	28 19	2 8 4
12	1 16 6	14 9 9	15 15 6	1 11 3
2 13 4	4 1	3 2 8	3 10 10	3 10 10
24	8 5 8	33 17 11	36 14 2	3 1 3
23	8 12	37 7	39 2 6	3 6 5
7	4 2	11 9 3	12 3 6	1 4
8 13 4	4 10	13 12 7	14 10 6	1 4 7
12	5 15	18 7 8	19 12 4	1 12 11
26 13 4	2 15	30 17 9	33 13 10	3 6 5
32 13 4	2 15	37 3 9	40 10 8	4 2
21 13 4	2 15	25 2 9	27 13 10	2 15 10
19	2 15	22 10 9	24 17 6	2 9 9
17	2 15	20 14 9	22 11 6	2 5 1
14 15	2 15	18 6 9	19 17 6	1 19 9
9	2 15	12 6 9	13 7 6	1 6 9
10	2 15	13 7 9	14 10 6	1 9
8	2 15	11 5 9	12 4 6	1 4 6
7 4 1	2 15	10 3 5	10 17 7	1 2 1

DÉNOMINATION des DENRÉES ET MARCHANDISES.	INDICATION des lieux de production ou de fabrication.	DISTANCES du lieu de départ au lieu de consommation
Idem, n°. 15.	Béfort. . . .	136
Idem, n°. 19.	*Idem*.	136
Idem, n°. 23.	*Idem*.	136
Vrilles polies, inférieures à celles d'Allemagne, la douzaine. .	S. Etienne de Forêt.	150
Idem, n°. 4. , ...	*Idem*.	150
Idem, n°. 5.	*Idem*.	150
Limes à scieurs de long, demi-douces, du poids de 3 onces, de 6 pouces.	*Idem*.	150
Idem, de 8 pouces.	*Idem*.	150
Idem, à carelet, à fourbisseur, de 5 pouces, la douzaine. .	*Idem*.	150
Idem, de 8 pouces.	*Idem*.	150
Marteaux de cordonnier, ordinaires.	*Idem*.	150
Idem, fins.	*Idem*.	150
Pinces à cordonnier, petites. .	*Idem*.	150
Idem, moyennes.	*Idem*.	150
Compas de meunuisier, de 4 pouces, la douzaine.	*Idem*	150
Idem, de 7 pouces.	*Idem*.	150
Idem, de 12 pouces.	*Idem*.	150
Couteaux à la raquette, de 4 pouces & demi de lame. . . .	*Idem*.	150
Idem, de 5 pouces.	*Idem*.	150
Idem, de 5 pouces & demi. .	*Idem*.	150
Couteaux Eustache Dubois, petits, la grosse.	*Idem*.	150
Idem, moyens.	*Idem*.	150
Idem, grands.	*Idem*.	150
Idem, très-grands.	*Idem*.	150
Couteaux de maître, de pays, pour hommes, 5 pouces de lame.	. . . . .	. . . .
Idem, pour femmes, de 4 pouces à 4 pouces & demi. . . .	. . . . .	. . . .

PRIX en 1790, augmenté du tiers.	FRAIS De transport par terre ou par eau, en raison des distances.	PRIX Que doit vendre le Marchand en gros d'après l'achat principal, les frais de ttransport, & le bénéfice de 5 pour cent, y compris.	PRIX Que doit vendre le détaillant aux consommateurs, y compris 10 pour cent du bénéfice seulement sur le prix en 1790, augmenté du tiers.	RÉDUCTION Des Prix ci-contre, à la pinte, à la livre, à l'aune, à la toise, au pied & à tout autre poids & mesure.
l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.
6	2 15	9 3 9	9 18 6	1
5 4	2 15	8 7	9 3	18
4 10	2 15	7 12 3	8 4	16 1
2	18	3 1	3 5 10	5 10
3	19	4 3	4 10	7 6
4 6 8	1	5 12	6 1 9	10 2
3	12	3 15 8	4 2 4	6 11
4 6 8	14	5 4 9	5 13 6	9 11
2	9	2 12 6	5 16	4 9
3 13 4	12	4 9 8	4 17 8	8 3
10 13 4	1 18	13 5	14 7 4	1 7 2
14	1 18	16 12	18 1 10	1 10 2
13 6 8	2	16 2	17 10 4	1 8 10
16	2 5	19 2 3	22 17 6	1 14 8
2 16	12	3 10 9	3 15 6	6 5
4	1 4	5 9 5	5 18 9	9 10
10 13 4	2 12	13 18 9	15 2 6	1 5
15 6 8	5 8	21 15 11	23 12 1	1 19 4
18 13 4	5 18	25 16	27 18 4	2 6 7
24	7	32 11	35 6	2 19 6
9 6 8	1 15	11 12 9	12 13 2	1 1 1
12	2 5	14 19 3	16 5 6	1 7 3
14 13 4	2 10	18 6	19 12 4	1 12 9
17 6 8	2 16	21 5 5	23 2	1 18 6
. . . .	. . . .	. . . .	1 5	1 5
. . . .	. . . .	. . . .	18	18

DÉNOMINATION des DENRÉES ET MARCHANDISES.	INDICATION des lieux de production ou de fabrication.	DISTANCES du lieu de départ au lieu de consommation
Carelets à emballer, de 5 pouces, la douzaine.	S. Etienne de Forêt.	150
Idem, de 7 pouces.	*Idem*.	150
Mouchettes ordinaires, sans ressorts.	*Idem*.	150
Idem, à ressorts, bassins gravés.	*Idem*.	150
Limes de 6 pouces, la douzaine.	*Idem*.	150
Idem, de 8 pouces.	*Idem*.	150
Idem, de 10 pouces.	*Idem*.	150
Idem, de 12 pouces.	*Idem*.	150
Idem, bâtardes, plates, demi-rondes, rondes, 3 carrés, de 5 pouces, la grosse.	*Idem*.	150
Idem, de 7 pouces.	*Idem*.	150
Idem, de 9 pouces.	*Idem*.	150
Idem, bâtardes, plates, demi-rondes, 3 carrés, de 10 pouces, la grosse.	*Idem*.	150
Fiches de 4 pouces, tout compris, la douzaine.	*Idem*.	150
Idem, de 7 pouces.	*Idem*.	150
Idem, de 9 pouces.	*Idem*.	150
Idem, de 11 pouces.	*Idem*.	150
Idem, de 12 pouces.	*Idem*.	150
COMPAS à friser.		
N°. 5, la douzaine.	*Idem*.	150
Idem, n°. 7.	*Idem*.	150
Fers à passer le toupet, la douzaine.	*Idem*.	150
CUIVRE.		
Rosette de France, la livre.	Rouen.	132
Idem, de Suède.	*Idem*.	132
Mitraille rouge.	*Idem*.	132
Cuivre du Tirol, gratté, en plye.	*Idem*.	132

PRIX en 1790, augmenté du tiers.	FRAIS De transport par terre ou par eau, en raison des distances.	PRIX Que doit vendre le marchand en gros, d'après l'achat principal, les frais de transport, & le bénéfice de 5 pour cent.	PRIX Que doit vendre le détaillant aux consommateurs, y compris 10 pour cent du bénéfice seulement sur le prix en 1790, augmenté du tiers.	RÉDUCTION Des Prix ci-contre, à la pinte, à la livre, à l'aune, a la toise, au pied & à tout autre poids & mesures.
l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.
1	6	1 7	1 9 6	2 6
1 9 4	6	1 17 1	2 1 10	3 6
3 6 8	10	4 8	4 8 2	7 5
9 6 8	12	10 7 9	11 17 9	19 8
3 6 8	18	4 9	4 13	7 8
4 15	1	6 1 9	6 11 6	11 2
10 6 8	1 2	12 1	13 2 10	1 1 10
18	1 10	20 9 6	22 7	1 17 3
24	10 16	36 10 10	39 9 6	3 5 10
36	10 16	49 2 9	53 5 6	4 8 10
54	13	72 9	78 14	6 11 2
80	14	98 14	107 8	8 19
3 4	1 4	4 12 5	5	8 4
4 6 8	1 4	5 16 3	6 6 2	10 7
7 6 8	1 10	9 6 5	10 2	16 10
9 13 4	1 10	11 14 6	12 15 4	1 1 4
10 13 4	1 16	13 1 9	14 7 6	1 3 10
4	8	4 12 7	5 1 2	8 6
6 13 4	10	7 10 6	8 4 4	14 1
3 6 8	15	4 5 9	4 12 6	7 9
1 8	5 4	1 14 11	1 17 10	1 17 10
1 12	5 4	1 19 3	2 2 10	2 2 10
1 10 8	5 4	1 17 9	2 1	2 1
2 13 4	5 4	3 1 7	3 7 2	3 7 2

DÉNOMINATION des DENRÉES ET MARCHANDISES.	INDICATION des lieux de production ou de fabrication.	DISTANCES du lieu de départ au lieu de consommation
Cuivre en rouleau, à 5 marques.	Rouen. . . .	132
Idem, à 8 marques.	*Idem*.	132
Idem, à chaudrons.	*Idem*.	132
PLOMB.		
Plomb en saumon, la livre. . .	*Idem*.	132
Idem, coulé en planches, de 3 à 6 lignes.	*Idem*.	132
idem, coulé en planches & laminé.	*Idem*.	132
ETAIN.		
Etain en bloc, le cent. . . .	*Idem*.	132
Peignes d'ivoire, n°. 6, la douzaine.	Montivillers. . .	132
Idem, n°. 8.	*Idem*.	132
Idem, n°. 9.	*Idem*.	132
Becs de cannes, de 3 pouces.	Abbeville. . .	136
Cadenats de 3 pouces, la douzaine.	*Idem*.	136
Idem, de 2 pouces.	*Idem*.	136
Couteaux unis, à ressorts, en ivoire, pour femmes, la douzaine.	Châtelleraud. . .	21
Idem, pour hommes. . . .	*Idem*.	21
Mords de brides, garnis de gourmettes.	Verneuil. . . .	120
Idem, garnis de gourmettes plates.	*Idem*.	120
Boucles polies, de 7 à 10 lignes, noires, le cent.	*Idem*.	120
Idem, de 11 à 15 lignes. . .	*Idem*.	120
Idem, étamées, limées, de 7 à 10 lignes, le cent. . . .	*Idem*.	120
Idem, de 11 à 15 lignes. . .	*Idem*.	120
Idem, demi-rondes, le paquet de 3 douzaines.	*Idem*.	120

PRIX en 1790, augmenté du tiers.	FRAIS De transport par terre ou par eau, en raison des distances.	PRIX Que doit vendre le marchand en gros, d'après l'achat principal, les Frais de transport, & le bénéfice de 5 pour cent, y compris.	PRIX Que doit vendre le détaillant aux consommateurs, y compris 10 pour cent au bénéfice seulement sur le prix en 1790, augmenté du tiers.	RÉDUCTION Des Prix ci-contre, à la pinte, à la livre, à l'aune, à la toise, au pied & à tout autre poids & mesure.
l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.
2 16	5 4	3 4 4	3 10	3 10
3 4	5 4	3 12 9	3 19 4	3 19 4
2 6 8	5 4	2 14 7	2 19 6	2 19 6
9 4	5 4	15 5	16 6	16 6
10 8	5 4	16 9	18	18
13 4	5 4	19 7	1 1 2	1 1 2
156 13 4	28 5 4	193 16 2	210 17 2	2 2 6
5	6	5 11 4	6 1 8	10 1
6 6 8	6	6 19 4	7 12	12 2
7	6	7 13	8 7 4	14 9
24	10	25 14 6	28 3	2 7 3
17 12	1	19 15 8	21 7	1 15 7
12	1	13 12	14 16	1 4 8
13 6 8	2	13 12	14 18 10	1 5 1
21 6 8	4	22 12 3	24 14 11	2 1 4
42	2 18	47 3	51 10	4 5 10
46 4	2 18	51 11 3	56 6 8	4 13 9
4 4	1 9	5 17 4	6 5 10	6 5 10
5 12	2	7 17 9	8 9 1	8 9 1
2 16	1 9	4 7 11	4 13 4	4 13 4
4 4	1 9	5 17 4	6 5 9	6 5 9
3 3	1 4	4 10 3	4 16 6	1 12 2

DÉNOMINATION des DENRÉES ET MARCHANDISES.	INDICATION des lieux de production ou de fabrication.	DISTANCES du lieu de départ au lieu de consommation
Anneaux de licols, noirs, de 4 à 10 livres de compte, le cent pesant.	Verneuil. . . .	120
Chaînes de valises, la plotte de 25 pieds.	*Idem*.	120
Crampons & pontais noirs, le cent, pesant 2 livres & demie.	*Idem*.	120
BOIS.		
Chêne en grume, du pays, le pied cube.	Saint-Maixent.	
Idem, équarri, *idem*. . . .	*Idem*.	
Idem, scié en madriers, la toise carrée.	*Idem*.	
Idem, en planches.	*Idem*.	
Merrain, dit grand bois, le quart, assorti à l'usage du pays. . .	*Idem*.	
Planchon de noyer, la toise. .	*Idem*.	
Madriers de noyer, la toise carrée.	*Idem*.	
Aubage fort de noyer. . . .	*Idem*.	
Aubage bâtard *idem*.	*Idem*.	
Aubage mince *idem*.	*Idem*.	
Planchon de cerisier, & aubage fort.	*Idem*.	
Madriers de cerisier.	*Idem*.	
Aubage bâtard *idem*.	*Idem*.	
Bois blanc, orme & alier, planchon, la toise.	*Idem*.	
Aubage fort, *idem*.	*Idem*.	
Aubage bâtard.	*Idem*.	
Aubage mince.	*Idem*.	
BOIS à brûler.		
Bois neuf, la corde.	*Idem*.	

PRIX en 1790, augmenté du tiers.	FRAIS De transport par terre ou par eau, en raison des distances.	PRIX Que doit vendre le marchand en gros, d'après l'achat principal, les frais de transport, & le bénéfice de 5 pour cent.	PRIX Que doit vendre le détaillant aux consommateurs, y compris 10 pour cent de bénéfice seulement sur le prix en 1790, augmenté du tiers.	RÉDUCTION Des Prix ci-contre, à la pinte, à la livre, à l'aune, à la toise, au pied & à tout autre poids & mesures.
l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.
50 8	24	76 19 3	82 2 5	16 8
3 10	1 9	5 2 6	5 9 7	5 9 7
1 16 4	11 1	2 9 10	2 13 11	2 13 11
1 13 4	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
2 7	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
13 7	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
8 13	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
120	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
11 10 8	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
17 16	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
11 10 8	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
5 15 4	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
5 5	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
8 13	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
13 7	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
4 7	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
7 7	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
7 7	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
3 17 4	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
3 4	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
11 6	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .

DÉNOMINATION des DENRÉES ET MARCHANDISES.	INDICATION des lieux de production ou de fabrication.	DISTANCES du lieu de départ au lieu de consommation
Fagots parés, le cent. . . .	Saint-Maixent. .	. . . . .
Fagots fournilles.	*Idem*.	. . . . .
CHARBON de bois.		
Le quintal.	*Idem*.	. . . . .
Charbon rondin, le quintal. .	*Idem*.	. . . . .

ARRÊTÉ par nous Agent National provisoire des Loix des 6 & 30 Ventôse, sauf les seront connues. A Saint-Maixent le 14 une & indivisible.

PRIX en 1790, augmenté du tiers.	FRAIS De transport par terre ou par eau, en raison des distances.	PRIX Que doit vendre le marchand en gros, d'après l'achat principal, les frais de transport, & le bénéfice de 5 pour cent, y compris.	PRIX Que doit vendre le détaillant aux consommateurs, y compris 10 pour cent du bénéfice seulement sur le prix en 1790, augmenté du tiers.	RÉDUCTION Des Prix ci-contre, à la pinte, à la livre, à l'aune, à la toise, au pied & à tout autre poids & mesure.
l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.
15 15	. . .	. . .	. . .	. . .
7 17 6	. . .	. . .	. . .	. . .
2 16 9	. . .	. . .	. . .	. . .
3	. . .	. . .	. . .	. . .

près le District de Saint-Maixent, en conformité
rreurs de calcul, qui seront rectifiées dès qu'elles
Germinal de l'an 2 de la République française,

C. MASSON.

P R

MAXIMÉ DES

Selon les différentes espèces qui se

ESPÈCES DES TONNEAUX ou barriques.	JAUGE ou QUANTITÉ CONTENUE.
Barriques de Saintonge, neuves.	De 27 à 30 veltes.
Idem, bonnes.	*Idem*.
Idem, vieilles.	*Idem*.
Barriques de Mirbalais, neuves.	De 35 à 37 veltes.
Idem, bonnes.	*Idem*.
Idem, vieilles.	*Idem*.
Tonnes ou cuves, neuves.	Tirant 4 barriques, de 27 à 30 veltes.
Idem, bonnes.	*Idem*.
Idem, vieilles.	*Idem*.
Tonnes ou cuves, neuves.	Tirant 6 barriques.
Idem, bonnes.	*Idem*.
Idem, vieilles.	*Idem*.
Tonnes ou cuves, neuves.	Tirant 8 barriques.
Idem, bonnes.	*Idem*.
Idem, vieilles.	*Idem*.

I X

TONNEAUX,

vendent dans le District de Maixent.

PRIX depuis 1785 jusqu'en 1792.			PRIX Augmenté du tiers, conformément à l'arrêté du Comité de Salut Public, du 11 Messidor.			OBSERVATIONS.
l.	s.	d.	l.	s.	d.	
9			12			Il se fabrique peu de barririques dans le pays; cependant, celles qu'on y fait sont de 28 à 32 veltes, & du même prix que celles de Saintonge.
7			9	10		
3			4			
10			13	6	8	
8			10	13	4	
4			3	6	8	
55			73	13	4	
46			61	6	8	
34			45	6	8	
65			86	13	4	Toutes ces espèces de vaisseaux se vendent garnis de leurs cercles.
55			74	13	4	
44			58	13	4	
95			126	13	4	
86			114	13	4	
64			85	6	8	

ESPÈCES DES TONNEAUX ou barriques.	JAUGE ou QUANTITÉ CONTENUE.
Petits cuviers ou basses, neuves.	La paire.
Idem, bonnes.	*Idem*.
Idem, vieilles.	*Idem*.
Cercles de basses.	Le mol de 24 cercles.
Idem, de barriques.	*Idem*.
Idem, de pipes.	*Idem*.
Idem, appelés mourons.	*Idem*.
Idem, passe-mourons.	*Idem*.

Arrêté par l'Agent National du District de Messidor, l'an 2e. de la République une

PRIX depuis 1785 jusqu'en 1792.	PRIX Augmenté du tiers, conformément à l'arrêté du Comité de Salut Public, du 11 Messidor.	OBSERVATIONS.
l. s. d.	l. s. d.	
6	8	
4	5 6 8	
1 10	2	
1	1 6 8	
2	2 13 4	
3	4	
4	5 6 8	
5	7 13 4	

Maixent, Département des deux Sèvres, le 29 ; indivisible.

TREUILLE.

XXIII. thermid 2.

869